

Avis des Sociétés

ETATS FINANCIERS

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 Juin 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Mohamed Lassaad BORJI (Les Commissaires aux Comptes Associés –M.T.B.F) et M Sleheddine ZAHAF (Cabinet Sleheddine ZAHAF)

BILAN
Au 31/12/2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

| | NOTES | 31-déc-25 | 31-Déc-24 Retraité | 31-déc-24 |
|---|--------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| ACTIFS | | | | |
| ACTIFS NON COURANTS | | | | |
| Actifs immobilisés | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | 2 350 697 | 2 272 513 | 2 272 513 |
| Moins : amortissement | | -1 783 080 | -1 644 552 | -1 644 552 |
| | (B.1) | 567 617 | 627 961 | 627 961 |
| Immobilisations corporelles | | 137 248 311 | 96 272 696 | 96 272 696 |
| Moins : amortissement | | -69 007 514 | -65 443 531 | -65 443 531 |
| | (B.2) | 68 240 797 | 30 829 165 | 30 829 165 |
| Immobilisations financières | | 16 222 314 | 16 220 672 | 16 220 672 |
| Moins : Provisions | | -6 682 322 | -6 801 891 | -380 203 |
| | (B.3) | 9 539 992 | 9 418 781 | 15 840 469 |
| Total des actifs immobilisés | | 78 348 406 | 40 875 907 | 47 297 595 |
| Total des actifs non courants | | 78 348 406 | 40 875 907 | 47 297 595 |
| ACTIFS COURANTS | | | | |
| Stocks | | 25 389 338 | 28 062 772 | 28 062 772 |
| Moins : Provisions | | -3 886 586 | -3 710 611 | -3 710 611 |
| | (B.4) | 21 502 752 | 24 352 161 | 24 352 161 |
| Clients et comptes rattachés | | 64 673 468 | 57 502 023 | 57 502 023 |
| Moins : Provisions | | -15 203 434 | -15 200 262 | -4 937 818 |
| | (B.5) | 49 470 034 | 42 301 761 | 52 564 205 |
| Autres actifs courants | | 15 829 375 | 15 413 276 | 15 413 276 |
| Moins : Provisions | | -8 056 204 | -6 633 146 | -6 152 419 |
| | (B.6) | 7 773 171 | 8 780 130 | 9 260 857 |
| Placement et autres actifs financiers | (B.7) | 558 610 | 493 492 | 493 493 |
| Liquidités et équivalents de liquidités | (B.8) | 981 652 | 2 285 850 | 2 285 850 |
| Total des actifs courants | | 80 286 219 | 78 213 394 | 88 956 566 |
| Total des actifs | | 158 634 625 | 119 089 301 | 136 254 161 |

BILAN
Au 31/12/2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

| | NOTES | 31-déc-25 | 31-Déc-24 Retraité | 31-déc-24 |
|--|--------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS | | | | |
| CAPITAUX PROPRES | | | | |
| Capital social | | 24 000 000 | 24 000 000 | 24 000 000 |
| Réserves | | 15 893 754 | 15 893 754 | 15 893 754 |
| Résultats reportés | | -16 972 265 | -14 458 529 | -14 458 529 |
| Autres capitaux propres | | 222 691 | 223 962 | 223 962 |
| Réserves spéciales de réévaluation | | 39 052 025 | - | - |
| Modifications comptables | (x) | -20 016 221 | - | - |
| Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice | | 42 179 984 | 25 659 187 | 25 659 187 |
| Résultat de l'exercice | | 4 116 861 | -22 529 957 | -2 513 736 |
| Total des capitaux propres avant affectation | (B.9) | 46 296 845 | 3 129 230 | 23 145 451 |
| PASSIFS | | | | |
| Passifs non courants | | | | |
| Emprunts | (B.10) | 12 723 197 | 22 532 757 | 22 532 757 |
| Provisions | (B.11) | 5 490 430 | 4 015 872 | 4 015 872 |
| Autres passifs non courants | (B.12) | 1 853 384 | 2 423 657 | - |
| Total des passifs non courants | | 20 067 011 | 28 972 286 | 26 548 629 |
| Passifs courants | | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | (B.13) | 15 891 938 | 18 639 768 | 18 639 768 |
| Autres passifs courants | (B.14) | 16 031 072 | 11 396 475 | 10 968 771 |
| Concours banc. et autres passifs financiers | (B.15) | 60 347 759 | 56 951 542 | 56 951 542 |
| Total des passifs courants | | 92 270 769 | 86 987 785 | 86 560 081 |
| Total des passifs | | 112 337 780 | 115 960 071 | 113 108 710 |
| Total des capitaux propres et des passifs | | 158 634 625 | 119 089 301 | 136 254 161 |

ETAT DE RESULTAT
Au 31/12/2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

| | NOTES | 31-déc-25 | 31-déc-24 Retraité | 31-déc-24 |
|--|--------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | | | |
| Revenus | (R.1) | 111 955 018 | 103 738 522 | 103 738 522 |
| Ventes locales | | 57 715 421 | 48 742 107 | 48 742 107 |
| Ventes à l'exportation | | 54 239 597 | 54 996 415 | 54 996 415 |
| Autres produits d'exploitation | (R.2) | 561 283 | 610 478 | 610 478 |
| Total des produits d'exploitation | | 112 516 301 | 104 349 000 | 104 349 000 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | | |
| Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-) | (R.3) | 3 757 654 | -3 422 034 | -3 422 034 |
| Achats d'approvisionnements consommés | (R.4) | 60 334 788 | 68 800 322 | 68 800 322 |
| Charges de personnel | (R.5) | 22 719 119 | 18 250 638 | 18 250 638 |
| Dotations aux amortissements et provisions | (R.6) | 6 974 103 | 23 733 322 | 6 568 462 |
| Autres charges d'exploitation | (R.7) | 7 452 665 | 6 506 842 | 6 506 842 |
| Total des charges d'exploitation | | 101 238 329 | 113 869 090 | 96 704 230 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | 11 277 972 | -9 520 090 | 7 644 770 |
| Produits des placements | (R.8) | 309 369 | 10 706 | 10 706 |
| Charges financières nettes | (R.9) | -7 163 785 | -9 623 151 | -9 623 151 |
| Autres gains ordinaires | (R.10) | 52 676 | 218 108 | 218 108 |
| Autres pertes ordinaires | (R.11) | -124 429 | -3 381 191 | -529 830 |
| RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT | | 4 351 803 | -22 295 618 | -2 279 397 |
| Impôt sur les bénéfices | (R.12) | 234 942 | 234 339 | 234 339 |
| RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT | | 4 116 861 | -22 529 957 | -2 513 736 |
| Effet des modifications comptables | (X) | -20 016 221 | - | - |
| RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES | | -15 899 360 | -22 529 957 | -2 513 736 |

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Au 31/12/2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

| NOTES | 31-déc-25 | 31-Déc-24 Retraité | 31-déc-24 |
|---|--------------------|-----------------------|--------------------|
| FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION | | | |
| Résultat net Après modifications comptables | -15 899 360 | -22 529 957 | -2 513 736 |
| Ajustements pour : | | | |
| * Effets de modifications comptables (X) | 20 016 221 | - | - |
| * Amortissements & provisions (F.1) | 7 302 358 | 24 695 197 | 7 530 337 |
| * Reprises sur provision et amortissements (F.2) | -328 255 | -961 875 | -961 875 |
| * Variation des : | | | |
| - Variation des stocks (F.3) | 2 673 434 | -2 291 715 | -2 291 715 |
| - Variation des créances (F.4) | -7 171 445 | 11 587 826 | 11 587 826 |
| - Variation des autres actifs (F.5) | -416 099 | 1 737 726 | 1 737 726 |
| - Variation des autres actifs financiers (F.6) | -65 117 | -92 097 | -92 097 |
| - Variation des fournisseurs (F.7) | 4 499 673 | 12 330 004 | 12 330 004 |
| - Variation des autres passifs (F.8) | 4 118 514 | 2 478 171 | -373 190 |
| * Autres ajustements: | | | |
| - Plus ou moins value de cession | 91 273 | -74 879 | -74 879 |
| - QP subvention d'investissement | -1 271 | -1 271 | -1 271 |
| Total des flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation | 14 819 926 | 26 877 130 | 26 877 130 |
| FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT | | | |
| - Décaissement affecté à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (F.9) | -1 805 482 | -3 132 607 | -3 132 607 |
| - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | 55 500 | 104 800 | 104 800 |
| - Décaissement affecté à l'acquisition d'immobilisations financières (F.10) | -121 210 | - | - |
| - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières | - | 559 477 | 559 477 |
| Total des flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement | -1 871 192 | -2 468 330 | -2 468 330 |
| FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCIEMENT | | | |
| - Encaissement provenant des emprunts | 1 500 000 | - | - |
| - Remboursement d'emprunts | -10 557 120 | -11 665 822 | -11 665 822 |
| - Variation Crédits de gestion | -4 447 620 | -9 782 12 | -9 782 129 |
| Total des flux de trésorerie affectés aux opérations de financement | -13 504 740 | -21 447 951 | -21 447 951 |
| VARIATION DE TRESORERIE | -556 006 | 2 960 849 | 2 960 849 |
| Trésorerie au début de l'exercice (F.11) | -5 415 041 | -8 375 890 | -8 375 890 |
| Trésorerie à la clôture de l'exercice (F.12) | -5 971 047 | -5 415 041 | -5 415 041 |

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2025

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a été constituée en 1938 sous la forme de société à responsabilité limitée d'un capital de 9 000 dinars. Elle a été transformée en une société anonyme par décision extraordinaire du 26 septembre 1968.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital. Suite à L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Mai 2012, le capital social de la société est porté à 12 000 000 de dinars, et divisé en 12 000 000 actions nominatives de 1 dinar chacune entièrement libérées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Septembre 2021 a décidé d'augmenter le capital social de la société pour le porter de 12 000 000 dinars tunisiens à 24 000 000 dinars tunisiens, par incorporation de réserves d'un montant de 12 000 000 dinars à prélever sur les réserves ordinaires et ce par la création et l'émission de 12 000 000 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un dinar chacune.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateurs électriques.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » ont été arrêtés au 31 décembre 2025 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que définies par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société, présentés en dinar tunisien, ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis en Tunisie. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A l'exception du point évoqué au niveau de la note IX aux états financiers, il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

V. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition réel. Les logiciels et les frais de recherche et développement sont amortis aux taux annuels de 33,33% et 10%.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société, autres que celles ayant fait l'objet de réévaluation (les terrains, AAI liées aux terrains, les constructions, les AAI liés aux constructions), sont

comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

| | |
|--|------|
| Constructions non réévaluées (sur sol d'autrui) | 5% |
| Matériels et outillages industriels | 10 % |
| Matériel de transport | 20 % |
| Equipements de bureau | 10 % |
| Matériel informatique | 15 % |
| AAI non réévalués (non liés aux terrains et constructions réévalués) | 10% |

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

Les terrains et constructions sur terrains en propriété ainsi que les AAI qui leur sont liés ont été réévalués à leur valeur vénale et sont comptabilisés à leur valeur de réévaluation. La réévaluation a été comptabilisée avec date d'effet au 31 décembre 2025 et n'a donc pas eu d'impact sur l'amortissement de l'exercice.

3. Immobilisations financières :

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, une comparaison entre la valeur d'usage et le coût historique d'acquisition est effectuée, les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

4. Stocks

Le stock de produits finis et des encours est évalué au coût de production. Le stock de matières premières et de matières consommables est évalué au coût d'achat moyen pondéré.

5. Clients et comptes rattachés

Sont logées dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque arrêté comptable, « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

6. Liquidités et équivalents de liquidités/concours bancaires

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan. Les opérations en devises ont été converties en dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le cours moyen hebdomadaire de la semaine précédente. Les soldes de clôture sont actualisés au cours de l'arrêté des comptes.

7. Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

8. Revenus

Les revenus provenant de la vente de produits finis sont pris en compte dès la livraison aux clients.

9. Opérations libellées en monnaies étrangères

A la date de clôture, les dettes fournisseurs et les créances clients non encore réglées à cette date, sont converties au cours de change à la date de clôture en contrepartie d'une perte ou d'un gain de change. Lors du règlement, la différence entre le cours du règlement et le dernier cours de change appliqué à la dette ou créance en monnaies étrangères est constatée dans les comptes de résultat.

VI. STOCK DE VIEILLES BATTERIES BLOQUE EN DOUANE

Suite à l'interdiction sans préavis et avec effet rétroactif par l'administration Tunisienne de l'importation de vieilles batteries, un stock de batteries usagées importées de Guinée Conakry et de Côte d'Ivoire (servant de matières premières pour la production des batteries) a été bloqué au port de Radès par la Douane tunisienne depuis janvier et février 2021. En effet, la Douane Tunisienne n'a pas autorisé la libération de 35 conteneurs totalisant 965 tonnes et d'une valeur de 2 802 137 DT, alors que la société disposait des autorisations réglementaires nécessaires au moment de l'importation et qu'elle procédait à l'importation des vieilles batteries sous le régime suspensif de la transformation active depuis octobre 2016 avec l'accord de la Douane et des ministères chargés du Commerce et de l'Industrie.

En avril 2023, le receveur de la Douane du port de Radès a procédé à la mise en vente au plus offrant de ces vieilles batteries.

Le 05 juillet 2023, une partie du stock de vieilles batteries (818,205 tonnes) a été vendue par la douane à une société étrangère lors d'une vente aux enchères pour un montant de 690 000 DT et les recours de la société contre ces procédures n'ont pas abouti.

Compte tenu des éléments ci-dessus et suite au transfert de la propriété du stock, une provision pour dépréciation de la totalité de la valeur du stock a été comptabilisée par la direction pour 2 802 137 DT.

VII. AVANCES AUX FOURNISSEURS ETRANGERS DE VIEILLES BATTERIES

La société a accordé des avances totalisant environ 2 millions de dinars à des fournisseurs de vieilles batteries basés en Afrique subsaharienne, qu'elle n'a pas pu récupérer après le blocage inopiné et sans préavis de l'importation des vieilles batteries par l'administration tunisienne. En effet, ces fournisseurs qui avaient mis en place un circuit de collecte exclusif au profit de notre société, ont subi un préjudice suite à la rupture unilatérale de l'enlèvement des vieilles batteries par notre Société.

En raison de la stagnation des négociations portant sur le montant du dédommagement au profit de ces fournisseurs et de l'incertitude quant au recouvrement de ces avances, le conseil d'administration a autorisé la direction à porter plainte contre ces fournisseurs et une provision complémentaire a été comptabilisée afin de couvrir la totalité du montant de ces avances au 31 décembre 2025. Les actions juridiques contre ces fournisseurs sont en cours.

VIII. VERIFICATION FISCALE PONCTUELLE

La société a reçu en date du 26 décembre 2025 un avis de vérification fiscale ponctuelle émis par la Direction Générale des Grandes Entreprises, portant sur certaines obligations fiscales au titre de l'exercice 2021, notamment la retenue à la source, la TVA, l'impôt sur les sociétés, la contribution sociale de solidarité ainsi que certaines taxes et contributions parafiscales. Le démarrage des travaux de vérification a eu lieu le 18 mai 2026 et aucun résultat n'a encore été notifié à la société.

IX. CONTENTIEUX AVEC LA DOUANE TUNISIENNE ET INCERTITUDE LIEE A LA CONTINUITE D'EXPLOITATION

1. Contentieux avec la Douane Tunisienne :

Le tribunal de 1ère instance de Ben Arous a prononcé en date du 11 Juillet 2024 un jugement condamnant la société ATA, par solidarité avec son représentant légal, à des amendes s'élevant à deux cent trente-quatre millions de dinars (234 MDT), suite au contentieux avec la Douane Tunisienne relatif à :

- La détention sans titre de mouvement légal de marchandises prohibées provenant du délit de contrebande (80 MDT, par solidarité avec des fournisseurs locaux collecteurs de vieilles batteries qui n'ont pas pu prouver l'origine de leur stock) ;
- L'importation sans déclaration de marchandises prohibées (69 MDT) ; et
- L'aliénation de marchandises sous-douanes (85 MDT, au titre du non-apurement de près de 6 000 tonnes de vieilles batteries importées, pour cause de blocage du code NGP par la Douane).

La société s'est conformée à toutes les obligations légales en matière d'information du CMF, la Bourse et du public et a tenu une communication financière à cet effet en date du 30 juillet 2024 ;

La direction de la société affirme qu'elle collecte les vieilles batteries sur le marché local dans le cadre de la légalité, qu'elle détient toutes les autorisations administratives nécessaires pour l'importation des vieilles batteries et qu'elle a exporté l'intégralité de la production issue de la transformation des vieilles batteries importées conformément aux dispositions réglementaires et que le non-apurement de près de 6 000 tonnes de vieilles batteries importées n'est dû qu'au blocage du code NGP par la Douane. Sur la base des avis de ses conseils, la direction estime que ses arguments de défense sont sérieux.

Un appel a été interjeté le 15 juillet 2024 contre le jugement. L'audience en appel, initialement fixée au 9 mai 2025, a fait l'objet de plusieurs reports successifs à la demande de la société afin de permettre aux deux parties de poursuivre leurs échanges, notamment la demande de révision et de requalification des chefs de redressements formulée par la société.

Toutefois, à la date de la dernière audience, tenue le 15 mai 2026, la cour d'appel ne s'est pas encore prononcée sur le fond du litige, ni sur la demande de révision ou de requalification des chefs de redressement. L'affaire a été renvoyée à une audience ultérieure, fixée au 5 juin 2026.

En outre, la direction a déposé une demande d'adhésion à l'amnistie douanière instituée par la loi de finances 2025. Une proposition de la douane du 02 mai 2025 a arrêté le montant des taxes, droits et pénalités dus à 20,3 millions de dinars tunisiens à payer sur 20 tranches trimestrielles jusqu'au 27 janvier 2030. Toutefois, l'échéancier correspondant n'a toujours pas été inscrit sur le système de la recette des douanes et la concrétisation effective du bénéfice de l'amnistie qui pourrait plafonner le montant des pénalités encourues à 20,3 millions de dinars n'a pas encore été concrétisé à la date d'arrêté des états financiers.

En parallèle de ces deux voies, la société a engagé et poursuivi ses échanges avec les services de Douanes, afin de leur soumettre des clarifications et des justificatifs complémentaires, de nature à témoigner de la conformité légale et réglementaire de la société, ainsi que de sa bonne foi.

En raison de l'état d'avancement de la procédure judiciaire et de l'absence de finalisation de la procédure d'amnistie douanière ainsi qu'en raison du processus de révision des chefs de redressement en cours avec la possibilité d'abandon par la douane de certaines infractions et après examen des éléments juridiques disponibles à la date d'arrêté des états financiers, et sur la base des avis de ses conseils, la direction estime qu'il n'existe pas, à cette date, d'obligation probable et avec une évaluation fiable justifiant la comptabilisation d'une provision pour risques. En conséquence, ce litige est présenté comme passif éventuel dans les présentes notes aux états financiers.

Par ailleurs, la société a soumis le 09 juin 2025 une demande d'adhésion à l'amnistie pour une deuxième infraction présumée, objet du procès-verbal d'infraction du 09 octobre 2023, érigé à son encontre par la Douane Tunisienne à la suite de la saisie d'une cargaison de plomb dans la région de Kasserine, dont l'origine n'a pas pu être prouvée par le ferrailleur qui a déclaré avoir l'intention de livrer ce plomb à ATA. Les amendes réclamées par la Douane à la société totalisent un montant de 42 770 430 DT selon la requête transmise au parquet. La société a opté pour l'adhésion à l'amnistie. Une proposition de la douane du 27 juin 2025 a arrêté le montant des amendes dues à 2,9 millions de dinars tunisiens à payer sur 20 tranches trimestrielles jusqu'au 20 mars 2030. Le paiement des échéances a été assuré par la société en adéquation avec l'échéancier défini. La dette correspondante a été comptabilisée au passif du bilan et en contrepartie des capitaux propres d'ouverture comme modification comptable. L'encours au 31 décembre 2025 est de 2,4 millions de dinars.

2. Situation des fonds propres de la société :

Le Conseil d'Administration du 29 décembre 2025, a décidé le principe de la réévaluation de certains actifs de la société. Les résultats de la réévaluation des terrains et constructions ont été présentés lors du Conseil d'Administration du 17 avril 2026 révélant des réserves spéciales de réévaluation totalisant près de 39 millions de dinars. Les capitaux propres sont confortés davantage grâce aux résultats bénéficiaires de l'exercice 2025 (4 116 861 dinars). Cette situation est de nature à atténuer l'impact éventuel des pénalités douanières sur les capitaux propres de la société.

3. Appréciation par la direction du principe de continuité d'exploitation :

Ainsi, malgré l'importance des amendes et l'incertitude à ce stade quant à leur montant définitif à l'issue des procédures en cours, qui présente un risque sur la continuité d'exploitation, la direction estime que, compte tenu de l'amélioration de la performance de la société entamée au cours de l'exercice précédent et qui s'est poursuivie durant la période en cours, du renforcement des capitaux propres mentionné ci-dessus, ainsi que des solutions envisagées pour faire face à cette situation, et des demandes argumentées de révision introduites par la société auprès de la douane et portées à la connaissance de la cour l'appel ainsi que de la solidité de ses arguments juridiques, elle dispose de tous les moyens nécessaires pour redresser la situation financière de la société, ce qui permet de maintenir le principe de continuité d'exploitation à ce stade.

Cette appréciation est fondée sur les éléments disponibles à la date d'arrêté des états financiers et au stade actuel des procédures en cours.

X. EFFETS DE MODIFICATIONS COMPTABLES

Au 31 décembre 2025, la société a procédé à la comptabilisation de provisions et à la constatation de pertes se rapportant à des exercices antérieurs, par l'intermédiaire du compte « Modifications comptables affectant les résultats reportés », conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises applicable en Tunisie.

Ces ajustements, intervenus à la suite d'une réévaluation des risques et de l'appréciation de la valeur recouvrable de certains actifs et engagements, ont eu pour effet de diminuer les résultats reportés pour un montant global de 20 016 221 dinars au 31 décembre 2025.

Les principales modifications comptables constatées se détaillent comme suit :

- La constatation d'un montant de 2 851 361 dinars au titre des amendes douanières, correspondant à l'échéancier déjà engagée avec l'administration des douanes ;
- La constatation d'une provision sur les titres de participation détenus dans la société ENAS pour un montant de 6 088 810 dinars, compte tenu de la situation financière de ladite société ;
- La constatation d'une provision sur les créances détenues sur la société ENAS pour un montant de 4 222 620 dinars, en raison des incertitudes affectant leur recouvrabilité ;
- La constatation d'une provision sur les titres de participation détenus dans la société AS DISTRIBUTION pour un montant de 332 879 dinars ;
- La constatation d'une provision sur les créances détenues sur la société AS DISTRIBUTION pour un montant de 6 520 551 dinars, eu égard aux difficultés de recouvrement identifiées à la date de clôture.

La Direction estime que ces ajustements permettent de traduire de manière fidèle la situation financière de la société au 31 décembre 2025, conformément au principe de prudence et aux règles d'évaluation prévues par les normes comptables en vigueur.

XI. INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) en date du 25 décembre 2025, ainsi qu'aux précisions apportées le 13 février 2026, la société L'Accumulateur Tunisien ASSAD présente ci-après les informations financières jugées significatives au regard des facteurs ESG, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes énoncés par les normes IFRS S1 et IFRS S2.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, cette information s'inscrit dans une démarche progressive visant à la mise en place des mécanismes et dispositifs nécessaires à la collecte, au traitement et à la communication des données ESG.

Conformément aux recommandations du CMF, les informations sont structurées autour des axes suivants :

a) Mode de gouvernance :

Le Conseil d'Administration de L'Accumulateur Tunisien ASSAD exerce une supervision des enjeux de durabilité, intégrée dans ses activités de gouvernance. Cet engagement se traduit notamment par la validation d'investissements à orientation environnementale, reflétant une prise en compte effective des enjeux de durabilité dans les décisions d'allocation de ressources. Le Conseil veille à une répartition claire des responsabilités et à une transparence des décisions au niveau du Groupe et de la société mère.

Le Conseil d'Administration s'appuie sur des comités spécialisés dans le cadre desquels les enjeux ESG font l'objet de discussions régulières.

Le Comité Gouvernance & Ressources Humaines intervient sur les volets sociaux, notamment la formation et le développement des compétences, les conditions de travail ainsi que la santé et la sécurité au travail. Il veille à la mise en place de politiques et pratiques garantissant un environnement de travail conforme aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques sectorielles.

Le Comité Stratégie & PMO aborde, dans le cadre de ses travaux, les initiatives liées à la performance environnementale, incluant les programmes de certification, les investissements industriels et les initiatives de valorisation et de recyclage des déchets.

À moyen terme, la société envisage la mise en place progressive d'un dispositif de gouvernance spécifiquement dédié aux enjeux ESG, afin d'assurer une supervision structurée et appropriée des risques et opportunités susceptibles d'avoir un impact financier significatif.

b) Stratégie ESG :

L'Accumulateur Tunisien ASSAD dispose de systèmes de management certifiés (ISO 14001, ISO 50001, IATF 16949) qui constituent une base structurante pour sa démarche ESG. Ces certifications couvrent les dimensions environnementales et énergétiques et fournissent un cadre opérationnel sur lequel la future stratégie ESG pourra s'appuyer.

Toutefois, la démarche ESG n'est pas encore formalisée en tant que stratégie autonome et structurée. La Société en est aux premières étapes de structuration, avec pour objectif de formaliser progressivement une stratégie ESG intégrée, cohérente et alignée avec son modèle industriel.

ASSAD intègre les principaux enjeux ESG dans son modèle industriel en s'appuyant sur l'économie circulaire des batteries, la maîtrise des impacts environnementaux, l'excellence en santé et sécurité et la valorisation de l'ensemble de ses compétences afin de renforcer sa compétitivité et de poursuivre son développement industriel durable. Ces enjeux ont été identifiés sur la base d'une analyse SWOT réalisée en interne, constituant une première étape vers une analyse de matérialité formalisée. Les principaux enjeux ESG dérivés du cœur de métier du Groupe et suivis par la Direction Générale concernent notamment :

➤ **Sur le plan environnemental :**

- Gestion des substances dangereuses et recyclage des batteries usagées (plomb-acide)
- Maîtrise des émissions industrielles et conformité réglementaire
- Performance énergétique et transition vers des sources d'énergie alternatives
- Valorisation des déchets issus de l'activité industrielle.

➤ **Sur le plan social :**

- Santé et sécurité au travail dans un environnement industriel à risques spécifiques
- Développement des compétences et stabilité de l'emploi
- Responsabilité sociale locale et contribution au développement de la zone d'implantation

➤ **Sur le plan gouvernance :**

- La clarté des rôles et des responsabilités des organes de gouvernance, tel que les Conseils d'Administration, les Conseils de Gérance, les Comités
- La définition des mécanismes de prise de décision à travers les outils de gouvernance, les matrices de délégation financière
- La qualité des dispositifs de contrôle interne, à travers la fonction Audit Groupe reportant directement au CPAI, le processus de contrôle annuel par les CACs, et les ressources dédiées.

Ces enjeux, cohérents avec ceux généralement identifiés pour le secteur des équipements électriques et du stockage de l'énergie, tels que définis par les référentiels sectoriels internationaux, sont progressivement intégrés à la stratégie globale de la société.

c) Gestion des risques et opportunités :

Dans le cadre de son dispositif global de gestion des risques, la Société intègre les dimensions ESG dans l'identification et l'analyse des risques et opportunités pouvant influencer sa situation financière, sa performance opérationnelle ainsi que ses perspectives de développement à moyen et long terme.

Une première cartographie qualitative des principaux risques ESG a ainsi été élaborée :

| Catégorie | Description du risque ESG | Niveau de matérialité | Horizon | Mesures de maîtrise et commentaires |
|---------------|--|-----------------------|---------------------------|---|
| Environnement | Gestion des substances dangereuses (plomb, acide) liées | Moyen | Court Moyen terme | Dispositifs HSE structurés, procédures / de contrôle et conformité réglementaire en place ; amélioration continue des pratiques et optimisation progressive des processus. |
| Environnement | Rejets industriels (émissions, rejets, déchets dangereux) | Moyen | Court Moyen terme | Système de management environnemental certifié (ISO 14001), suivi régulier des rejets et conformité aux normes ; investissements pour l'optimisation continue des performances environnementales. |
| Environnement | Consommation énergétique | Moyen | Moyen Long terme | Système de management énergétique (ISO 50001), actions d'efficacité énergétique ; potentiel d'optimisation des coûts et des consommations. |
| Environnement | Évolution des réglementations environnementales et climatiques | Moyen | Moyen Long terme | Veille réglementaire active et adaptation progressive des processus ; renforcement du positionnement sur les marchés internationaux. |
| Environnement | Exposition indirecte au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) | Faible moyen | à Moyen terme | Suivi des exigences clients et réglementaires, structuration progressive du reporting environnemental ; anticipation des attentes du marché européen. |
| Social | Santé et sécurité au travail dans un environnement industriel | Moyen | Court terme | Dispositifs HSE renforcés, formations régulières, suivi des indicateurs de sécurité ; amélioration continue des conditions de travail. |
| Social | Attractivité, rétention et développement des compétences | Moyen | Court terme | Politiques RH et actions de formation en place ; développement progressif des compétences |
| Gouvernance | Non-conformité réglementaire (environnement, social, fiscal) | | Court à moyen terme | Dispositifs de contrôle interne, audit et veille réglementaire ; amélioration continue de la conformité |
| Gouvernance | Manque de clarté ou délais dans les processus de prise de décision | Faible | Court terme | Mise en place de matrices de délégation d'autorité, clarification des procédures et structuration des circuits de décision ; amélioration de l'agilité organisationnelle |

d) Indicateurs qualitatifs :

Une analyse préliminaire réalisée par la Société met en évidence une bonne cohérence entre les principaux risques identifiés, les dispositifs existants d'ASSAD et les enjeux ESG significatifs du secteur, notamment en matière de gestion de l'énergie, des déchets, du recyclage, de sécurité des produits, de pratiques sociales et de gouvernance.

Dans ce contexte, la structuration d'indicateurs et la définition d'objectifs ESG constituent une étape progressive visant à renforcer et à faire mûrir ce dispositif.

La Société L'Accumulateur Tunisien ASSAD s'appuie à cet effet sur sa politique environnementale et énergétique, ainsi que sur ses systèmes de management environnemental (SME) conformes au référentiel ISO 14001 et de management de l'énergie (SMÉ) conformes au référentiel ISO 50001, complétés par des actions opérationnelles déjà en place, afin de répondre à ses principaux enjeux ESG.

À ce stade, la démarche repose essentiellement sur des dispositifs qualitatifs.

La formalisation d'objectifs et d'indicateurs ESG structurés comme tel s'inscrit ainsi dans une logique de développement et de consolidation progressive de cette politique.

- **Enjeux environnementaux**

Dans un secteur industriel marqué par l'utilisation de matières premières sensibles et la production de déchets spécifiques, parfois dangereux, ASSAD a mis en place un système de management environnemental visant à prévenir, maîtriser et réduire les impacts de ses activités.

La Société dispose de dispositifs et de procédures couvrant notamment la gestion des déchets, le recyclage des batteries usagées, la maîtrise des émissions et la conformité environnementale des installations. Ces dispositifs sont complétés par un plan de surveillance environnementale définissant les contrôles à effectuer, leur fréquence ainsi que les responsabilités associées.

- **Enjeux sociaux**

Les enjeux sociaux d'ASSAD, notamment les conditions de travail et la formation, sont couverts par la politique Qualité de la Société. Dans ce cadre, ASSAD met en œuvre des procédures et pratiques internes visant à garantir des conditions de travail adaptées à un environnement industriel présentant des risques spécifiques. Le suivi de la performance sociale s'effectue à travers les dispositifs de gestion des ressources humaines et de sécurité existants.

- **Enjeux de gouvernance**

En matière de gouvernance, ASSAD s'appuie sur des dispositifs structurés de contrôle interne, de conformité réglementaire et de supervision assurée par les organes sociaux.

Les procédures et pratiques en place visent à garantir une gouvernance responsable, la transparence de l'information et une maîtrise renforcée des risques. À ce stade, les indicateurs de gouvernance sont principalement qualitatifs et intégrés aux dispositifs de pilotage existants.

Dans ce contexte, et conformément à la logique « Comply or Explain » préconisée par le CMF pour l'exercice 2025, les informations présentées dans la présente note demeurent exclusivement qualitatives.

XII. NOTES DETAILLEES

NOTES RELATIVES AU BILAN

B-1 Immobilisations incorporelles

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 Retraité | Solde au 31/12/2024 |
|---|------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Logiciels | 2 155 715 | 2 155 519 | 2 155 519 |
| Autres immobilisations incorporelles | 194 982 | 116 994 | 116 994 |
| Total | 2 350 697 | 2 272 513 | 2 272 513 |
| Amortissements "Logiciels" | -1 641 076 | -1 527 558 | -1 527 558 |
| Amortissements "Autres immobilisations incorporelles" | -142 004 | -116 994 | -116 994 |
| Total Amortissement | -1 783 080 | -1 644 552 | -1 644 552 |
| Total Net | 567 617 | 627 961 | 627 961 |

B-2 Immobilisations corporelles

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 Retraité | Solde au 31/12/2024 |
|--|------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Terrains | 21 142 657 | 4 771 238 | 4 771 238 |
| Bâtiments | 21 529 452 | 8 887 264 | 8 887 264 |
| Installations générales des bâtiments | 10 367 062 | 5 132 566 | 5 132 566 |
| Matériel et outillage industriel | 63 766 036 | 60 613 177 | 60 613 177 |
| AAI du matériel et outillage industriel | 1 819 753 | 1 817 488 | 1 817 488 |
| Matériel de transport | 3 247 364 | 3 169 559 | 3 169 559 |
| AAI généraux | 10 333 761 | 5 262 783 | 5 262 783 |
| Equipement de bureaux | 665 585 | 646 790 | 646 790 |
| Matériel informatique | 1 549 255 | 1 297 051 | 1 297 051 |
| Immobilisations en cours | 1 258 644 | 3 237 542 | 3 237 542 |
| Immobilisations à statut juridique particulier (Leasing) | 1 568 739 | 1 437 238 | 1 437 238 |
| Total | 137 248 311 | 96 272 696 | 96 272 696 |
| Total Amortissement | -69 007 514 | -65 443 531 | -65 443 531 |
| Total Net | 68 240 797 | 30 829 165 | 30 829 165 |

Réévaluation des immobilisations corporelles :

Au cours de l'exercice 2025, et en application de la NCT 5, la société L'Accumulateur Tunisien ASSAD (ATA) a procédé à une réévaluation de son patrimoine immobilier, visant à assurer une représentation plus fidèle de la valeur économique de ses actifs au niveau des états financiers.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de gestion active du bilan et de transparence financière, avec pour objectifs l'alignement des valeurs historiques des actifs immobiliers à leur juste valeur ;

Le périmètre de la réévaluation porte sur les terrains et les constructions sur terrains en propriété ainsi que les AAI qui leur sont liés, notamment le siège de Ben Arous, l'usine de Bouargoub, les succursales de Tunis, Sfax et Sousse ainsi que l'immeuble du Lac.

- **Méthodologie de réévaluation :**

La démarche retenue repose sur une approche prudente, fondée sur le recours à des expertises indépendantes et une analyse multicritère des actifs.

L'ensemble des biens concernés a été confié à des experts désignés par ordonnance sur requête. Lorsque ces experts ont remis leurs rapports dans le cadre judiciaire, la Société a retenu les valeurs ainsi déterminées.

Toutefois, pour certains actifs, les experts désignés par ordonnance sur requête n'avaient pas remis leurs rapports à la Société à la date de clôture des états financiers individuels. Pour ces actifs, la Société a retenu une approche alternative consistant à déterminer la valeur de réévaluation sur la base de la valeur minimale des deux expertises indépendantes réalisées par des experts reconnus.

L'analyse a été réalisée actif par actif, avec une distinction systématique entre :

- La composante de réévaluation résultant de l'application des indices réglementaires ;
- Et la composante reflétant les conditions de marché observables à la date de clôture.

- **Périmètre et ajustements :**

Dans le cadre de la réévaluation, la Société a veillé à maintenir une discipline rigoureuse quant au périmètre des actifs concernés, incluant notamment :

- La non-prise en compte des aménagements réalisés dans des locaux loués
- L'ajustement de certaines valeurs afin de refléter fidèlement les droits réels détenus.

Par ailleurs, certaines limitations documentaires ont été identifiées (notamment l'indisponibilité de titres fonciers pour certains lots tels que les lots 49, 80 et 84 du site de Bouargoub). Ces limitations relèvent de procédures de régularisation et d'immatriculation foncière non encore achevées et qui ne remettent pas en cause la propriété d'ATA sur les lots concernés.

- **Résultats de la réévaluation :**

L'opération de réévaluation a conduit à la constatation d'une réserve spéciale de réévaluation globale de **39 millions de dinars**, ventilée comme suit :

- **Terrains** : 16,3 millions de dinars ;
- **Constructions et installations** : 22,7 millions de dinars.

Le tableau, présenté ci-après, met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

| Désignation | VALEURS D'ORIGINE | | | | | | AMORTISSEMENTS | | | | V.C.N. AU 31/12/2025 |
|--|-------------------|------------------|-----------------|----------------|-------------------|--------------------|-------------------|------------------|-----------------|-------------------|-------------------------|
| | 31/12/2024 | Acquisitions | Cessions | Reclassements | Réévaluation | 31/12/2025 | Antérieur | Dotations | Cessions | Cumul | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | | | | | | | | |
| Logiciel | 2 155 519 | 196 | 0 | 0 | 0 | 2 155 715 | 1 527 558 | 113 518 | 0 | 1 641 076 | 514 639 |
| Autres immobilisations Incorporelles | 116 994 | 39 323 | 0 | 38 665 | 0 | 194 982 | 116 994 | 25 010 | 0 | 142 004 | 52 978 |
| | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sous total | 2 272 513 | 39 519 | 0 | 38 665 | 0 | 2 350 697 | 1 644 552 | 138 528 | 0 | 1 783 080 | 567 617 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | | | | | | | | |
| Terrains | 4 740 433 | 0 | 0 | 0 | 16 337 962 | 21 078 395 | 0 | 0 | 0 | 0 | 21 078 395 |
| Aménagement Terrain | 30 805 | 0 | 0 | 0 | 33 457 | 64 262 | 30 805 | 0 | 0 | 30 805 | 33 457 |
| Bâtiments | 8 887 264 | 79 660 | 0 | 163 900 | 12 398 628 | 21 529 452 | 8 016 300 | 193 915 | 0 | 8 210 215 | 13 319 237 |
| Installations générales des bâtiments | 5 132 568 | 139 994 | 0 | 96 935 | 4 997 565 | 10 367 062 | 4 057 490 | 217 176 | 0 | 4 274 666 | 6 092 396 |
| Matériel & Outillages Industriels | 60 613 177 | 1 041 157 | 0 | 2 111 702 | 0 | 63 766 036 | 41 246 558 | 2 786 864 | 0 | 44 033 422 | 19 732 614 |
| AAI du matériel et outillage industriel | 1 817 488 | 2 265 | 0 | 0 | 0 | 1 819 753 | 1 727 936 | 24 382 | 0 | 1 752 318 | 67 435 |
| Matériels de Transports | 3 406 433 | 3 026 | -162 095 | 0 | 0 | 3 247 364 | 2 700 120 | 132 368 | -162 095 | 2 670 393 | 576 971 |
| AAI généraux | 5 262 783 | 0 | 0 | 129 250 | 4 941 728 | 10 333 761 | 5 098 689 | 92 531 | 0 | 5 191 220 | 5 142 541 |
| Equipement de bureaux | 646 790 | 18 795 | 0 | 0 | 0 | 665 585 | 570 366 | 24 479 | 0 | 594 845 | 70 740 |
| Matériel informatique | 1 297 051 | 262 196 | -9 992 | 0 | 0 | 1 549 255 | 1 212 666 | 68 404 | -9 992 | 1 271 078 | 278 177 |
| Immobilisations à statut juridique particulier (leasing) | 1 200 360 | 490 866 | -122 487 | 0 | 0 | 1 568 739 | 782 601 | 291 235 | -95 284 | 978 552 | 590 187 |
| Immobilisations en cours | 3 237 544 | 218 870 | 0 | -2 540 452 | 342 685 | 1 258 647 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 258 647 |
| Sous total | 96 272 696 | 2 256 829 | -294 574 | -38 665 | 39 052 025 | 137 248 311 | 65 443 531 | 3 831 354 | -267 371 | 69 007 514 | 68 240 797 |
| Total Général | 98 545 209 | 2 296 348 | -294 574 | 0 | 39 052 025 | 139 599 008 | 67 088 083 | 3 969 882 | -267 371 | 70 790 594 | 68 808 414 |

Il est précisé que cette réévaluation est sans incidence sur le résultat de l'exercice, l'écart étant directement imputé en capitaux propres.

B-3 Immobilisations financières

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 Retraité | Solde au 31/12/2024 |
|---|------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Titres de participations | 15 907 544 | 16 027 114 | 16 027 114 |
| Prêts au personnel | 27 950 | 27 950 | 27 950 |
| Dépôts et cautionnements | 286 820 | 165 608 | 165 608 |
| Total brut immobilisations financières | 16 222 314 | 16 220 672 | 16 220 672 |
| Provisions | -6 682 322 | -6 801 891 | -380 203 |
| Total net | 9 539 992 | 9 418 781 | 15 840 469 |

Les titres de participation se détaillent comme suit :

| Désignation | Pourcentage | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 |
|--|-------------|------------------------|------------------------|
| Assad International | 100% | 1 301 017 | 1 301 017 |
| GEELEC | 100% | 2 499 800 | 2 499 800 |
| ACE | 100% | 155 900 | 155 900 |
| AS DISTRIBUTION | 93% | 332 879 | 332 879 |
| BTS | 0% | 15 000 | 15 000 |
| Consortium Tunisien Composants Automobiles | 0% | 12 500 | 12 500 |
| SPA Batteries ASSAD Algérie | 48% | 3 396 637 | 3 396 637 |
| S.M.U | 0% | 120 000 | 120 000 |
| Sté Rea.Tun.Car | 0% | 1 | 1 |
| ENAS | 100% | 6 088 810 | 6 088 810 |
| Mediterranean Institute of Technologie (MIT) | 0% | 165 000 | 165 000 |
| Batterie ASSAD Côte d'Ivoire | 0% | 0 | 119 570 |
| ASIND | 100% | 1 520 000 | 1 520 000 |
| ENERGY ASSAD NORTH AFRICA | 100% | 300 000 | 300 000 |
| Total | | 15 907 544 | 16 027 114 |

La provision pour dépréciation des immobilisations financières se détaillent comme suit :

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 Retraité | Solde au 31/12/2024 |
|--|------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Provision- titres de participations ENAS | -6 088 810 | -6 088 810 | 0 |
| Provision- titres de participations AS DISTRIBUTION | -332 879 | -332 879 | 0 |
| Provision- titres de participations Batterie ASSAD Côte d'Ivoire | 0 | -119 570 | -119 570 |
| Provision- titres de participations Mediterranean Institute of Technologie (MIT) | -48 304 | -48 304 | -48 304 |
| Provision- titres de participations BTS | -15 000 | -15 000 | -15 000 |
| Provision- titres de participations ACE | -64 070 | -64 070 | -64 070 |
| Provision- titres de participations CTCA | -12 500 | -12 500 | -12 500 |
| Provision - Dépôts et cautionnements | -76 848 | -76 848 | -76 848 |
| Provision - Prêts au personnel | -43 911 | -43 911 | -43 911 |
| Total | -6 682 322 | -6 801 891 | -380 203 |

B-4 Stocks

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 Retraité | Solde au 31/12/2024 |
|-----------------------------|------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Matières premières | 7 629 554 | 6 580 239 | 6 580 239 |
| Stock de vieilles batteries | 2 802 137 | 2 802 137 | 2 802 137 |
| Stock in transit | 1 630 079 | 1 923 044 | 1 923 044 |
| Matières consommables | 92 262 | 125 887 | 125 887 |
| Pièces de rechange | 5 227 845 | 4 866 350 | 4 866 350 |
| Produits finis | 2 821 345 | 3 322 048 | 3 322 048 |
| Produits intermédiaires | 5 186 116 | 8 443 067 | 8 443 067 |
| (-) Provisions | -3 886 586 | -3 710 611 | -3 710 611 |
| Total | 21 502 752 | 24 352 161 | 24 352 161 |

(*) : Stocks de vieilles batteries in transit : il s'agit d'un stock de batteries usagées importées de Guinée Conakry et de Côte d'Ivoire (servant de matières premières pour la production des batteries) et bloqué au port de Radès par la douane tunisienne depuis janvier et février 2021. En effet, la Douane Tunisienne n'a pas autorisé la libération de 35 conteneurs totalisant 965 tonnes et d'une valeur de 2 802 137 DT.

Le receveur de la Douane du port de Radès a procédé à la mise en vente au plus offrant de ces vieilles batteries. Le 05 juillet 2023, une partie de ce stock de vieilles batteries (818,205 tonnes) a été vendue par la douane à une société étrangère lors d'une vente aux enchères pour un montant de 690.000 DT.

Ce stock est entièrement provisionné au 31 décembre 2025.

Cf. note aux états financiers n° VII « STOCK DE VIEILLES BATTERIES BLOQUE EN DOUANE ».

B-5 Clients et comptes rattachés

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 Retraité | Solde au 31/12/2024 |
|---|------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Clients ordinaires | 11 058 256 | 7 639 422 | 7 639 422 |
| Clients groupes | 37 431 847 | 30 774 248 | 41 036 692 |
| Clients effets en portefeuille | 979 931 | 3 888 091 | 3 888 091 |
| Clients douteux | 15 203 434 | 15 200 262 | 4 937 818 |
| Total brut | 64 673 468 | 57 502 023 | 57 502 023 |
| Provision pour dépréciation des créances clients | -15 203 434 | -15 200 262 | -4 937 818 |
| Total net | 49 470 034 | 42 301 761 | 52 564 205 |

(*) Les créances sur les sociétés du groupe englobent :

- Les créances détenues sur la filiale Batteries Assad Algérie (« BAA ») pour un montant de 28 989 541 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. L'encaissement de ces créances a été retardé en raison des difficultés opérationnelles rencontrées par BAA dans le passé, notamment lors de la crise de la COVID-19 ainsi que par les besoins en fonds nécessaires par les investissements réalisés par cette filiale. La direction a entamé le rapatriement de ces créances et travaille actuellement sur une augmentation de capital de la filiale BAA dont le produit permettra d'accélérer leur rapatriement ;

- Les créances détenues sur la filiale AS-DIST EUROPE pour un montant de 6 478 255 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. La situation nette de cette filiale au 31 décembre 2025 est négative suite aux pertes enregistrées. La direction du groupe a décidé de changer le mode de fonctionnement de la filiale AS-DIST EUROPE en focalisant sur la vente par conteneurs. La Direction du Groupe a également décidé d'augmenter le capital social de AS-DIST EUROPE, ce qui renforcera son fonds de roulement et favorisera le rapatriement des créances envers cette filiale. En dépit de ces actions envisagées, les créances sur la filiale AS-DIST EUROPE ont été, par prudence, provisionnées en totalité au 31 décembre 2025.
- Les créances détenues sur la filiale ENERGY ASSAD (ENAS), pour un montant de 3 981 536 DT correspondant à des ventes de plaques. La situation nette de cette filiale au 31 décembre 2025 est négative suite aux pertes enregistrées après l'abandon de l'activité plomb. La direction du groupe a décidé de changer le mode opérationnel de ENAS pour ne garder que l'activité Lithium, relevant de la mobilité réduite. Les créances sur la filiale ENAS ont été provisionnées en totalité au 31 décembre 2025.
- Les créances détenues sur la filiale Assad International (« AI ») pour un montant de 8 111 501 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. Le Conseil d'administration d'ATA a approuvé le principe d'une fusion-absorption simplifiée avec AI, puis a reporté la date d'effet au 1er janvier 2027.

B-6 Autres actifs courants

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 Retraité | Solde au 31/12/2024 |
|---|------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Fournisseurs avances et acomptes | 3 236 235 | 3 779 547 | 3 779 547 |
| Autres Fournisseurs débiteurs | 9 630 | 119 401 | 119 401 |
| Personnel avances et acomptes | 53 507 | 70 660 | 70 660 |
| Etat, retenues à la source | 3 921 076 | 3 475 198 | 3 475 198 |
| Etat, Report de TVA | 0 | 104 131 | 104 131 |
| Etat, TVA déductible | 44 267 | 37 603 | 37 603 |
| Créances intergroupes et autres produits à recevoir | 7 897 710 | 7 356 308 | 7 356 308 |
| Charges constatées d'avance | 513 939 | 335 719 | 335 719 |
| Autres débiteurs | 109 158 | 90 856 | 90 856 |
| Produits à recevoir | 43 853 | 43 853 | 43 853 |
| (-) Provisions sur comptes débiteurs | -8 056 204 | -6 633 146 | -6 152 419 |
| Total | 7 773 171 | 8 780 130 | 9 260 857 |

(*) : Ce montant englobe des avances octroyées par la société aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries pour un montant de 2 197 904 DT et qui sont entièrement provisionnées au 31 décembre 2025. Voir note aux états financiers n° VIII « AVANCES AUX FOURNISSEURS ETRANGERS DE VIEILLES BATTERIES ».

B-7 Placements et autres actifs financiers

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 Retraité | Solde au 31/12/2024 |
|--------------------------------------|------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Prêts au personnel (échéance à -1an) | 382 046 | 326 447 | 326 447 |
| Titres SICAV | 176 564 | 167 046 | 167 046 |
| Total | 558 610 | 493 493 | 493 493 |

B-8 Liquidités et équivalents de liquidités

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 Retraité | Solde au 31/12/2024 |
|--|------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Effets et chèques remis à l'encaissement | 341 033 | 881 528 | 881 528 |
| Effets remis à l'escompte | 0 | 2 456 | 2 456 |
| Autres organismes financiers (AFC) | 56 | 179 | 179 |
| Attijari Bank Bouargoub | 113 499 | 0 | 0 |
| STB | 49 415 | 49 415 | 49 415 |
| BIAT Al Jazira | 16 399 | 27 548 | 27 548 |
| BIAT en Euro | 429 555 | 417 334 | 417 334 |
| BNA EURO | 0 | 828 859 | 828 859 |
| Caisses | 16 695 | 9 695 | 9 695 |
| Fond de caisse collecte de veilles batteries | 15 000 | 68 836 | 68 836 |
| Total | 981 652 | 2 285 850 | 2 285 850 |

B-9 Capitaux propres

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 Retraité | Solde au 31/12/2024 |
|---|------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Capital social | 24 000 000 | 24 000 000 | 24 000 000 |
| Réserves légales | 1 350 606 | 1 350 606 | 1 350 606 |
| Réserves réglementées | 1 147 551 | 1 147 551 | 1 147 551 |
| Réserves extraordinaires | 2 800 000 | 2 800 000 | 2 800 000 |
| Réserves ordinaires | 1 400 000 | 1 400 000 | 1 400 000 |
| Réserves ordinaires postérieures à 2014 | 8 000 000 | 8 000 000 | 8 000 000 |
| Prime d'émission | 1 195 597 | 1 195 597 | 1 195 597 |
| Réserves spéciales de réévaluation | 39 052 025 | 0 | 0 |
| Modifications comptables | -20 016 221 | 0 | 0 |
| Subvention d'investissement | 5 083 | 6 355 | 6 355 |
| Autre complément d'apport | 217 608 | 217 608 | 217 608 |
| Résultats reportés postérieurs à 2014 | -16 972 265 | -14 458 529 | -14 458 529 |
| Résultat de l'exercice | 4 116 861 | -22 529 957 | -2 513 736 |
| Total | 46 296 845 | 3 129 230 | 23 145 451 |

(a) Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, la réserve légale pour 1 350 606 dinars, ainsi que les réserves réglementées s'élevant à 1 147 551 dinars, les réserves extraordinaires s'élevant à 2 800 000 dinars, les réserves ordinaires s'élevant à

1 400 000 dinars, la prime d'émission s'élevant à 1 195 597 dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 10% en cas de distribution.

(b) La réserve spéciale de réévaluation est détaillé comme suit :

| Désignation | Solde au 31/12/2025 |
|--|--------------------------------|
| Réserves spéciales de réévaluation des terrains avec Indice | 4 046 457 |
| Réserves spéciales de réévaluation des terrains sans Indice | 12 291 505 |
| Réserves spéciales de réévaluation des AAI terrains avec Indice | 33 457 |
| Réserves spéciales de réévaluation des AAI terrains sans Indice | 0 |
| Réserves spéciales de réévaluation des bâtiments avec Indice | 11 020 057 |
| Réserves spéciales de réévaluation des bâtiments sans Indice | 1 378 571 |
| Réserves spéciales de réévaluation des AAI bâtiments avec Indice | 4 359 531 |
| Réserves spéciales de réévaluation des AAI bâtiments sans Indice | 638 034 |
| Réserves spéciales de réévaluation des AAI Divers avec Indice | 4 679 568 |
| Réserves spéciales de réévaluation des AAI Divers sans Indice | 262 160 |
| Réserves spéciales de réévaluation des Immob. en cours avec Indice | 342 685 |
| Total | 39 052 025 |

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

| Désignation | Capital | Réserve légale | Prime d'émission | Réserve spéciale d'investissement | Réserves Extraordinaires | Autres capitaux propres | Réserves Ordinaires | Résultats reportés (2014) | Réserves spéciales de réévaluation | Modifications Comptables | Résultat de l'exercice | Total |
|---|-------------------|------------------|------------------|-----------------------------------|--------------------------|-------------------------|---------------------|---------------------------|------------------------------------|--------------------------|------------------------|-------------------|
| Solde au 31/12/2023 | 24 000 000 | 1 350 606 | 1 195 597 | 1 147 551 | 2 800 000 | 225 233 | 9 400 000 | -5 176 856 | 0 | 0 | -9 281 673 | 25 660 458 |
| Affectation Résultat 2023 | | | | | | | | -9 281 673 | | | 9 281 673 | 0 |
| Subvention inscrite au Compte de Résultat | | | | | | -1 271 | | | | | | -1 271 |
| Résultat au 31/12/2024 | | | | | | | | | | | -2 513 736 | -2 513 736 |
| Solde au 31/12/2024 | 24 000 000 | 1 350 606 | 1 195 597 | 1 147 551 | 2 800 000 | 223 962 | 9 400 000 | -14 458 529 | 0 | 0 | -2 513 736 | 23 145 451 |
| Affectation Résultat 2024 | | | | | | | | -2 513 736 | | | 2 513 736 | 0 |
| Subvention inscrite au Compte de Résultat | | | | | | -1 271 | | | | | | -1 271 |
| Réserves spéciales de réévaluation | | | | | | | | | 39 052 025 | | | 39 052 025 |
| Modifications Comptables | | | | | | | | | | -20 016 221 | | -20 016 221 |
| Résultat au 31/12/2025 | | | | | | | | | | | 4 116 861 | 4 116 861 |
| Solde au 31/12/2025 | 24 000 000 | 1 350 606 | 1 195 597 | 1 147 551 | 2 800 000 | 222 691 | 9 400 000 | -16 972 265 | 39 052 025 | -20 016 221 | 4 116 861 | 46 296 845 |

B-10 Emprunts

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 Retraité | Solde au 31/12/2024 |
|-----------------------------|------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Emprunts bancaires | 5 676 254 | 12 231 479 | 12 231 479 |
| Emprunts leasing | 512 661 | 414 819 | 414 819 |
| Autres crédits à long terme | 6 534 282 | 9 886 459 | 9 886 459 |
| Total | 12 723 197 | 22 532 757 | 22 532 757 |

Le tableau de détail des emprunts se présente comme suit :

| Désignation | Solde au 31/12/2024 | Nouveaux emprunts | Reclassements Echéances à - 1 an | Solde au 31/12/2025 |
|--|------------------------|----------------------|--|------------------------|
| ATTIJARI BANK 10 000 000 | 1 944 952 | 0 | 1 944 952 | 0 |
| ATTIJARI BANK 3 500 000 | 1 569 158 | 0 | 753 358 | 815 801 |
| UIB 10 830 672 | 3 094 478 | 0 | 1 547 239 | 1 547 239 |
| ATB 5 000 000 | 1 250 000 | 0 | 714 286 | 535 714 |
| ATB 4 300 000 | 2 150 000 | 0 | 860 000 | 1 290 000 |
| BNA 2 450 000 | 1 102 500 | 0 | 490 000 | 612 500 |
| UBCI 1 500 000 | 0 | 1 500 000 | 625 000 | 875 000 |
| UBCI 3 000 000 | 1 120 391 | 0 | 1 120 391 | 0 |
| Total Emprunts bancaires | 12 231 479 | 1 500 000 | 8 055 225 | 5 676 254 |
| TRACTEUR SCANIA | 13 645 | 0 | 13 644 | 1 |
| KIA SELTOS | 16 122 | 0 | 16 121 | 1 |
| MAHINDRA | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Ford transit | 52 598 | 0 | 52 597 | 1 |
| MERCEDES | 41 128 | 0 | 34 893 | 6 234 |
| AUTRES & BERLINGO | 20 | 0 | 0 | 20 |
| 2 FORD TRANSIT | 69 862 | 0 | 51 412 | 18 450 |
| COMBO | 32 783 | 0 | 20 028 | 12 755 |
| MINI BUS FORD | 81 814 | 0 | 28 795 | 53 018 |
| HAICE FOURGON | 106 847 | 0 | 24 224 | 82 623 |
| 4 TOYOTA HIACE | 0 | 275 534 | 65 727 | 209 806 |
| 1CAMION ISUZU PLATEAU RIDELLE | 0 | 107 664 | 43 076 | 64 588 |
| 1CAMION ISUZU PLATEAU RIDELLE | 0 | 107 664 | 42 502 | 65 162 |
| Total Emprunts leasing | 414 819 | 490 863 | 393 021 | 512 661 |
| TAMOUIL SANAD | 2 279 051 | 0 | 1 091 365 | 1 187 685 |
| MOUEDDET MEHENIA | 5 066 214 | 0 | 995 707 | 4 070 507 |
| ACHGHAL | 1 576 762 | 0 | 300 672 | 1 276 090 |
| CHIRAET | 964 432 | 0 | 964 432 | 0 |
| Total Autres crédits à long terme | 9 886 459 | 0 | 3 352 176 | 6 534 283 |
| Total Général | 22 532 757 | 1 990 863 | 11 800 422 | 12 723 197 |

B-11 Provisions

| Désignation | Solde au | Solde au | Solde au |
|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 31/12/2025 | 31/12/2024 | 31/12/2024 |
| | | Retraité | |
| Provisions pour risques et charges | 4 721 278 | 3 246 720 | 3 246 720 |
| Provisions pour garanties données | 769 152 | 769 152 | 769 152 |
| Total | 5 490 430 | 4 015 872 | 4 015 872 |

B-12 Autres passifs non courants

| Désignation | Solde au | Solde au | Solde au |
|---|------------------|------------------|------------|
| | 31/12/2025 | 31/12/2024 | 31/12/2024 |
| | | Retraité | |
| Echéancier douanier - part à plus d'un an | 1 853 384 | 2 423 657 | - |
| Total | 1 853 384 | 2 423 657 | - |

B-13 Fournisseurs et comptes rattachés

| Désignation | Solde au | Solde au | Solde au |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | 31/12/2025 | 31/12/2024 | 31/12/2024 |
| | | Retraité | |
| Fournisseurs locaux et étrangers | 12 913 159 | 14 672 930 | 14 672 930 |
| Fournisseurs, retenues de garantie | 15 380 | 15 380 | 15 380 |
| Fournisseurs effets à payer | 1 051 359 | 1 385 685 | 1 385 685 |
| Fournisseurs factures non parvenues | 1 912 040 | 2 565 773 | 2 565 773 |
| Total | 15 891 938 | 18 639 768 | 18 639 768 |

B-14 Autres passifs courants

| Désignation | Solde au | Solde au | Solde au |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| | 31/12/2025 | 31/12/2024 | 31/12/2024 |
| | | Retraité | |
| Echéanciers Fiscal | 5 688 589 | 3 969 445 | 3 969 445 |
| Echéancier douanier – part à moins d'un an | 570 271 | 427 704 | - |
| Personnel autres charges à payer | 4 862 305 | 4 101 232 | 4 101 232 |
| CCA dettes et intérêts | 34 204 | 34 204 | 34 204 |
| Dividendes à payer | 139 827 | 139 827 | 139 827 |
| Charges à payer | 562 267 | 249 172 | 249 172 |
| Personnel rémunérations dues | 143 824 | 172 | 172 |
| Créditeurs divers | 50 605 | 63 940 | 63 940 |
| Dettes intergroupes | 584 214 | - | - |
| Autres | 870 | 870 | 870 |
| CNSS | 1 943 629 | 1 485 541 | 1 485 541 |
| Assurance Groupe | 244 446 | 181 209 | 181 209 |
| Etat Impôts et taxes à payer | 151 673 | 84 951 | 84 951 |
| Avances et Acomptes clients | 56 348 | 36 772 | 36 772 |
| Clients - avoirs à établir | 998 000 | 621 436 | 621 436 |
| Total | 16 031 072 | 11 396 475 | 10 968 771 |

B-15 Concours bancaires et autres passifs financiers

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 Retraité | Solde au 31/12/2024 |
|---|------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Echéances à moins d'un an sur emprunts | 8 178 589 | 7 733 984 | 7 733 984 |
| Echéances à moins d'un an sur crédits Leasing | 331 612 | 283 979 | 283 979 |
| Echéances à moins d'un an sur crédits ZITOUNA | 5 338 549 | 4 587 481 | 4 587 481 |
| Intérêts courus | 963 495 | 862 275 | 862 275 |
| Divers crédits de gestion à court terme | 38 582 815 | 35 782 932 | 35 782 932 |
| ATB | 1 293 755 | 892 334 | 892 334 |
| BNA | 201 885 | 427 663 | 427 663 |
| UBCI | 19 706 | 579 777 | 579 777 |
| BIAT | 4 262 173 | 4 298 860 | 4 298 860 |
| Attijari Bank Megrine | 1 139 529 | 1 030 840 | 1 030 840 |
| UIB | 35 101 | 471 350 | 471 350 |
| Banque Zitouna | 550 | 67 | 67 |
| Total | 60 347 759 | 56 951 542 | 56 951 542 |

NOTES RELATIVES L'ETAT DE RESULTAT**R-1 Revenus**

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 Retraité | Solde au 31/12/2024 |
|---------------------------------------|------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Ventes locales batteries de démarrage | 57 715 421 | 48 742 107 | 48 742 107 |
| Ventes à l'exportation | 54 239 597 | 54 996 415 | 54 996 415 |
| Total | 111 955 018 | 103 738 522 | 103 738 522 |

R-2 Autres produits d'exploitation

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 Retraité | Solde au 31/12/2024 |
|--|------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Quote part subventions portées en résultat | 1 271 | 1 271 | 1 271 |
| Loyer et autres services | 560 012 | 609 207 | 609 207 |
| Total | 561 283 | 610 478 | 610 478 |

R-3 Variation des stocks des produits finis et des encours

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 Retraité | Solde au 31/12/2024 |
|---|------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-) | 3 757 654 | -3 422 034 | -3 422 034 |
| Total | 3 757 654 | -3 422 034 | -3 422 034 |

R-4 Achats d'approvisionnements consommés

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 Retraité | Solde au 31/12/2024 |
|--|------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Achats matières premières et consommables | 61 419 008 | 67 670 003 | 67 670 003 |
| Variations stocks matières premières et consommables | -1 084 220 | 1 130 319 | 1 130 319 |
| Total | 60 334 788 | 68 800 322 | 68 800 322 |

R-5 Charges de personnel

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 Retraité | Solde au 31/12/2024 |
|--|------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Salaires et indemnités représentatives | 18 500 512 | 14 923 380 | 14 923 380 |
| Cotisations de sécurité sociale | 3 887 322 | 2 967 802 | 2 967 802 |
| Autres charges de personnel | 331 285 | 359 456 | 359 456 |
| Total | 22 719 119 | 18 250 638 | 18 250 638 |

R-6 Dotations aux amortissements et aux provisions

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 Retraité | Solde au 31/12/2024 |
|---|------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Dot. Amort. autres immobilisations incorporelles | 138 528 | 115 045 | 115 045 |
| Dot. Amort. autres immobilisations corporelles | 3 831 354 | 2 721 075 | 2 721 075 |
| Dotations aux provisions clients douteux | 211 857 | 10 682 414 | 419 970 |
| Dotations aux provisions sur comptes débiteurs | 1 423 058 | 3 214 157 | 2 733 430 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | 1 474 558 | 885 784 | 885 784 |
| Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks | 175 975 | 352 915 | 352 915 |
| Dotations aux provisions pour garantie donnée | 0 | 128 188 | 128 188 |
| Dotations aux provisions pour IDR | 47 028 | 167 437 | 167 437 |
| Dot. aux prov. pour dép. des immobilisations financières | 0 | 6 428 182 | 6 493 |
| TOTAL | 7 302 358 | 24 695 197 | 7 530 337 |
| Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks | 0 | -37 149 | -37 149 |
| Reprises sur provisions pour dépréciation des clients | -208 685 | -168 990 | -168 990 |
| Reprises sur provisions pour dépréciation sur comptes débiteurs | 0 | -499 706 | -499 706 |
| Reprises sur provisions pour titres de participations | -119 570 | -162 249 | -162 249 |
| Reprises sur provisions sur autres immobilisations financières | 0 | -53 615 | -53 615 |
| Reprises pour risques et charges | 0 | -34 597 | -34 597 |
| Autres Reprises sur provisions | 0 | -5 569 | -5 569 |
| TOTAL | -328 255 | -961 875 | -961 875 |
| Total Net | 6 974 103 | 23 733 322 | 6 568 462 |

R-7 Autres charges d'exploitation

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 Retraité | Solde au 31/12/2024 |
|--|------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Loyer | 370 496 | 256 169 | 256 169 |
| Entretiens et réparations | 1 163 994 | 818 112 | 818 112 |
| Assurances | 505 606 | 419 878 | 419 878 |
| Etudes, recherches et rémunérations d'intermédiaires | 1 317 061 | 971 153 | 971 153 |
| Rémunérations comité permanent d'audit | 26 000 | 26 000 | 26 000 |
| Frais de séminaires et congrès | 56 727 | 51 678 | 51 678 |
| Personnel extérieur (travaux en régie) | 103 629 | 170 282 | 170 282 |
| Publicité et propagandes | 563 940 | 370 401 | 370 401 |
| Autres transports | 800 587 | 924 701 | 924 701 |
| Voyages, déplacements, mission et réceptions | 303 890 | 330 966 | 330 966 |
| Frais postaux | 185 079 | 117 120 | 117 120 |
| Divers frais de services bancaires | 900 205 | 728 471 | 728 471 |
| Dons accordés | 423 123 | 345 043 | 345 043 |
| Jetons de présence | 150 000 | 0 | 0 |
| T.F.P. et FOPROLOS | 357 735 | 300 860 | 300 860 |
| TCL | 84 788 | 50 284 | 50 284 |
| Taxes de circulation | 40 477 | 41 426 | 41 426 |
| Droit d'enregistrement et autres taxes | 99 328 | 584 298 | 584 298 |
| Total | 7 452 665 | 6 506 842 | 6 506 842 |

R-8 Produits de placements

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 Retraité | Solde au 31/12/2024 |
|-------------------|------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Autres Dividendes | 309 369 | 10 706 | 10 706 |
| Total | 309 369 | 10 706 | 10 706 |

R-9 Charges financières nettes

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 Retraité | Solde au 31/12/2024 |
|--|------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Échelles d'intérêts | 899 326 | 989 084 | 989 084 |
| Agios sur escomptes | 578 699 | 425 771 | 425 771 |
| Intérêts sur crédits de gestion et marges sur financements Zitouna | 4 622 103 | 5 222 425 | 5 222 425 |
| Gains de change | -1 005 060 | -434 257 | -434 257 |
| Pertes de change | 348 593 | 793 445 | 793 445 |
| Intérêts sur crédits à moyen et long terme | 1 707 410 | 2 629 331 | 2 629 331 |
| Intérêt des prêts | -26 | -15 145 | -15 145 |
| Autres intérêts | 12 740 | 12 497 | 12 497 |
| Total | 7 163 785 | 9 623 151 | 9 623 151 |

R-10 Autres gains ordinaires

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 Retraité | Solde au 31/12/2024 |
|-----------------------|------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Produit de cession | 28 297 | 103 722 | 103 722 |
| Autres profits divers | 24 379 | 114 386 | 114 386 |
| Total | 52 676 | 218 108 | 218 108 |

R-11 Autres pertes ordinaires

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 Retraité | Solde au 31/12/2024 |
|---|------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Pertes sur titres de participation BACI | -119 570 | - | - |
| Pertes Affaire Douane PV du 09/10/2023 | - | -2 851 361 | - |
| Autres pertes ordinaires divers | -4 859 | -529 830 | -529 830 |
| Total | -124 429 | -3 381 191 | -529 830 |

R-12 Impôt sur les bénéfices

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 Retraité | Solde au 31/12/2024 |
|------------------------------------|------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Impôts sur les sociétés | 234 542 | 232 939 | 232 939 |
| Contribution conjoncturelle | - | 1 000 | 1 000 |
| Contribution sociale de solidarité | 400 | 400 | 400 |
| Total | 234 942 | 234 339 | 234 339 |

NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX**F-1 Dotations aux amortissements et aux provisions**

| Désignation | Montant |
|--|------------------|
| Dot. Amort. autres immobilisations incorporelles | 138 528 |
| Dot. Amort. autres immobilisations corporelles | 3 831 354 |
| Dot. aux provisions clients douteux | 211 857 |
| Dot. aux provisions sur comptes débiteurs | 1 423 058 |
| Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks | 175 975 |
| Dot. aux provisions pour IDR | 47 028 |
| Dot. aux prov. pour risques et charges | 1 474 558 |
| Total | 7 302 358 |

F-2 Reprises sur provision

| Désignation | Montant |
|---|-----------------|
| Reprises sur provisions pour dépréciation des clients | -208 685 |
| Reprises sur provisions pour risques et charges | -119 570 |
| Total | -328 255 |

F-3 Variation des stocks

| Désignation | Solde au 31/12/2024 | Solde au 31/12/2025 | Variation |
|--------------------|------------------------|------------------------|------------------|
| Rubriques "Stocks" | 28 062 772 | 25 389 338 | 2 673 434 |
| Total | 28 062 772 | 25 389 338 | 2 673 434 |

F-4 Variation des créances

| Désignation | Solde au 31/12/2024 | Solde au 31/12/2025 | Variation |
|--|------------------------|------------------------|-------------------|
| Rubriques "Clients et comptes rattachés" | 57 502 023 | 64 673 468 | -7 171 445 |
| Total | 57 502 023 | 64 673 468 | -7 171 445 |

F-5 Variation des autres actifs courants

| Désignation | Solde au 31/12/2024 | Solde au 31/12/2025 | Variation |
|-------------------------------------|------------------------|------------------------|-----------------|
| Rubriques " Autres actifs courants" | 15 413 276 | 15 829 375 | -416 099 |
| Total | 15 413 276 | 15 829 375 | -416 099 |

F-6 Variation des autres actifs financiers

| Désignation | Solde au 31/12/2024 | Solde au 31/12/2025 | Variation |
|--------------------------------------|------------------------|------------------------|----------------|
| Rubriques "Autres actifs financiers" | 493 493 | 558 610 | -65 117 |
| Total | 493 493 | 558 610 | -65 117 |

F-7 Variation des fournisseurs

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 | Variation |
|--|------------------------|------------------------|------------------|
| Rubriques " Fournisseurs et comptes rattachés" | 15 891 938 | 18 639 768 | -2 747 830 |
| Ajustement " CHIRAAT ZITOUNA" | | | 7 247 503 |
| Total | 15 891 938 | 18 639 768 | 4 499 673 |

F-8 Variation des autres passifs

| Désignation | Solde au 31/12/2025 | Solde au 31/12/2024 | Variation |
|-----------------------------------|------------------------|------------------------|------------------|
| Rubriques autres Passifs courants | 16 031 072 | 10 968 771 | 5 062 301 |
| Intérêts courus | 963 494 | 862 275 | 101 219 |
| Provision IDR | | | -47 029 |
| Ajustements " Dettes douanes" | | | -997 977 |
| Total | 16 994 566 | 11 831 046 | 4 118 514 |

F-9 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

| Désignation | Solde au 31/12/2024 | Solde au 31/12/2025 | Variation |
|---|------------------------|------------------------|-------------------|
| Immobilisations corporelles | 2 272 513 | 2 350 697 | -78 184 |
| Immobilisations incorporelles | 96 272 696 | 137 248 311 | -40 975 615 |
| Ajustement-Leasing | - | - | 490 866 |
| Ajustement- cession des Immobilisations | - | - | -294 574 |
| Ajustement- Réévaluation | - | - | 39 052 025 |
| TOTAL | 98 545 209 | 139 599 008 | -1 805 482 |

F-10 Décaissement lié à la cession d'immobilisations financières

| Désignation | Montant |
|------------------------------------|-----------------|
| Variation Dépôts et cautionnements | -121 210 |
| Total | -121 210 |

F-11 Trésorerie au début de l'exercice

| Désignation | Montant |
|------------------------------------|-------------------|
| Banques | 1 323 156 |
| Découverts bancaires | -7 700 891 |
| Effets remis à l'encaissement | 883 984 |
| Autres organismes financiers (AFC) | 179 |
| Caisses | 78 531 |
| Total | -5 415 041 |

F-12 Trésorerie à la clôture de l'exercice

| Désignation | Montant |
|------------------------------------|-------------------|
| Banques | 608 868 |
| Découverts bancaires | -6 952 699 |
| Effets remis à l'encaissement | 341 033 |
| Autres organismes financiers (AFC) | 56 |
| Caisses | 31 695 |
| Total | -5 971 047 |

XI. ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Engagements donnés à l'UBCI à la suite de l'obtention d'un emprunt de 2.5 MDT, destiné à financer la capacité de production de la société :
 - Une hypothèque en rang utile au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
 - Affectation à titre de gage et nantissement au profit de l'UBCI du fonds de commerce dont la désignation est comme suit : « Un fonds de fabrication, réparation et vente d'accumulateurs électriques, exploité à la Rue El Fouledh, zone industrielle de Ben Arous et à la zone industrielle de Bouargoub, immatriculé au registre de commerce du tribunal de première Instance de Ben Arous sous le N° B142421997et comprenant notamment :
 - a) Enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage,
 - b) Le droit au bail des lieux d'exploitation du fonds de commerce,
 - c) Les différents objets mobiliers, le matériel et l'outillage présents et futurs servant à l'exploitation, sans exception réserves.
 - Affectation en titre de gage et nantissement en 1er rang au profit de l'UBCI de la ligne d'assemblage automatique TBS COS8 d'une valeur globale de 1.351.492 DT.
- Engagements donnés à l'UBCI à la suite de l'obtention d'un emprunt de 1.358.934 MDT, destiné à financer l'acquisition d'un terrain :
 - Une hypothèque en premier rang au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété objet du titre foncier N°619791 Nabeul, située au Sud Est de Belly en bordure de la GP1.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 5.5 MDT, qui servira au financement de l'extension de l'usine se présentent comme suit :
 - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en un siège social sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds.
 - Un engagement de nantissement en rang disponible du fonds de commerce lui revenant, consistant en une unité d'industrie, de vente et de réparation des batteries, sise à Bouargoub, Nabeul, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 ;
 - Un nantissement sur matériels de 1^{er} rang portant sur l'ensemble de matériel nouvellement acquis.
 - Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance incendie avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank ».

- Les garanties allouées à la « BIAT » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, destiné à parfaire le schéma de financement de la modernisation de l'outil de production de la société, se présentent comme suit :
 - Hypothèque au profit de la BIAT qui accepte hypothèque de rang utile de la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
 - Affectation à titre de gage et nantissement en rang utile du matériel nouvellement acquis et il est convenu que ledit matériel restera installé dans le local sis à la zone industrielle de Bouargoub et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à l'emprunteur sans l'accord express et écrit de la BIAT.
 - Affectation à titre de gage et nantissement de rang utile de l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce d'une usine de fabrication et de vente de batteries électriques, sis à la zone industrielle de Ben Arous.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.
 - Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance sinistre avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank »
- Les garanties allouées à « UIB » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et

l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.

- Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
- Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
- Les garanties allouées à « ATB » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 5 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Un nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires.
 - Une hypothèque immobilière en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité du lot n°59 du plan de lotissement du titre foncier n°562433 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 5031 m² ;
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, dans le cadre du programme MOUSSANADA comme suit :
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m²
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie de globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant : sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie de la société ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après- vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, la Zone Industrielle de Ben Arous, ayant pour identifiant unique n° 00008635 au Centre National des entreprises ainsi que les points de ventes existants et à créer, ledit fonds comprend notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds ainsi que le bénéfice de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés audit fonds ainsi que la totalité du matériel fixe, mobile et roulant, et toute marchandise, matière première et outillage qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.
 - Un nantissement en rang disponible sur matériel de production.
- Les garanties allouées à « ATB » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 4.3 MDT, qui servira à la couverture des impayés financiers du CMT se présentent comme suit :
 - Un nantissement en rang utile conformément aux dispositions de la loi N°2001/19 du 6 février 2001 relative au nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel qui sera installé à la zone industrielle de Bouargoub ;
 - Une hypothèque en rang utile sur la totalité du lot N°59 du plan de lotissement du titre foncier N°562433 Nabeul, d'une superficie de (5031 m²) et situé à la zone industrielle de Bouargoub.

- Les garanties allouées à « BNA » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 2.450 MDT, destiné à l'apurement du dépassement en compte commercial ouvert au nom de la société sur les livres de la succursale de Tunis, se présentent comme suit :
 - Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels inscrits au registre tenu à cet effet par le registre national des entreprises sous le N°IU 863 S consistant en une unité ayant pour objet la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateur électrique sis à la ZI BOURGOUB ;
 - Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619791 NABEUL ;
 - Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619792 NABEUL.
- Garanties données à la BNA en 2025, en contre partie du bénéfice de 4,5 MTND (crédits de gestion) :
 - Nantissement en premier rang sur le fonds de commerce et le matériel de l'usine située à la Zone Industrielle de Bouargoub ;
 - Hypothèque de rang utile sur les titres fonciers TF n°619791 et TF n°619792, sis à Bouargoub
- Les garanties allouées à Banque ZITOUNA à la suite de l'obtention d'un emprunt de 8.500 MDT, destiné au financement de l'acquisition de la nouvelle ligne coulée continue « punching » :
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°665626 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°647472 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
 - Un nantissement sur les fonds de commerce et équipements, en rang utile, portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce dont l'activité est la fabrication, la commercialisation, la réparation, la vente en gros de batteries ainsi que les services après-vente des succursales de :
 - Gafsa situé à route de l'aéroport ras el kef - gafsa,
 - Gabés situé à avenue saleheddine al ayoubi route de Mednine - Gabés
 - Bouargoub situé à la zone industrielle de Bouargoub
 - Et de foudouk choucha – Mégrine - Ben Arous, ayant pour identifiant unique n°0000863S au registre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds et la totalité du matériel.
- Une hypothèque affectée en faveur de la BIAT qui accepte en hypothèque de rang utile à la suite de l'extension du crédit de gestion de l'année 2024 :
 - La totalité de la propriété sise à la zone industrielle de Ben Arous, d'une contenance de 79a 76ca, faisant l'objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, dénommé « ASSAD », à hauteur d'un million trois cent soixante mille dinars (TND : 1.360.000).
 - La totalité de la propriété sise dans le Parc d'Activités Industrielles de Bouargoub, Nabeul, d'une superficie de 6901 m², représentant la parcelle N°49 à distraire du titre foncier N°562433, à hauteur de deux millions de dinars (TND : 2.000.000).

Telle que ces propriétés se trouvent, se poursuivent et se comportent avec toutes leurs dépendances actuelles et éventuelles servitudes actives et passives utilités, appartenances aisances, bâtiments, constructions et annexes sans aucune exception ni réserve.

- Les garanties allouées à Banque ZITOUNA à la suite de l'obtention de la filiale ASSAD INTERNATIONAL d'un emprunt Chiraet de 2.500 MDT, destiné au financement des achats locaux.
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°665626 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°647472 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
- Les garanties allouées à Banque ZITOUNA à la suite de l'obtention de la filiale ENAS d'un emprunt Chiraet de 2.500 MDT, destiné au financement des achats locaux.
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°665626 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°647472 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;

XII. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

| Libellé | 31-déc-25 | 31-déc-24 |
|----------------------------|------------------|------------------|
| Résultat net | 4 116 861 | -2 513 736 |
| Nombre d'actions | 24 000 000 | 24 000 000 |
| Résultat par action | 0,172 | -0,105 |

XIII. NOTES SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations avec les parties liées au titre de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

- Pour la situation arrêtée au 31 décembre 2025, les ventes réalisées avec les parties liées se présentent comme suit :

| Partie Liée | Ventes hors taxes Année 2025 |
|------------------------|---|
| ASSAD INTERNATIONAL | 634 977 |
| ENAS | 2 596 942 |
| BATTERIE ASSAD ALGERIE | 37 419 708 |
| ASIND | 1 683 |
| AS DISTRIBUTION | 818 519 |
| Total | 41 471 829 |

- Pour la situation arrêtée au 31 décembre 2025, les achats (hors TVA, FODEC et TPE) réalisés avec les parties liées se présentent comme suit :

| Partie Liée | Achats 2025 |
|--------------------|------------------------|
| ASIND | 65 780 |
| ENAS | 197 344 |
| GEELEC | 223 942 |
| Total | 387 066 |

- Les revenus provenant de la location de l'usine et des bureaux sis à la zone industrielle de Ben Arous à la société « ENAS » au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à un montant de 539 370 Dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a accordé une caution solidaire de 200 000 dinars au profit de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » dans le cadre de la facilité de découvert bancaire que cette dernière a obtenu auprès de la BIAT.
- Au titre de l'exercice 2025, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a refacturé aux différentes sociétés du groupe les frais divers selon le détail suivant :

| Libellé | Montant DT |
|----------------|-------------------|
| ENAS | 374 198 |
| ASIND | 14 808 |
| GEELEC | 4 023 |
| Total | 393 029 |

- Courant l'exercice 2025, les filiales ASIND et EANA ont accordé à ATA des avances pour des montants respectifs de 300 KDT et 250 KDT.
- Les soldes des opérations avec les sociétés du groupe présentés au niveau des actifs et des passifs courants de votre société sont détaillés comme suit (en DT) :

| Créances clients | Solde 31/12/2025 |
|-------------------------|-------------------------|
| ASSAD INTERNATIONAL | 8 111 501 |
| ENAS | 3 981 536 |
| BATTERIE ASSAD ALGERIE | 28 989 540 |
| ASIND | 2 060 |
| As-DISTRIBUTION | 6 478 255 |
| Total | 47 562 892 |

| Dettes fournisseurs | Solde 31/12/2025 |
|---|----------------------------|
| ASIND | 245 886 |
| ENAS | 197 346 |
| GEELEC | 336 106 |
| Total | 779 338 |
| Débiteurs divers | Solde 31/12/2025 |
| GEELEC | 1 954 |
| ENAS (Notes de débit) | 438 430 |
| ASIND (Notes de débit) | 33 698 |
| ASSAD ALGERIE (Notes de débit) | 4 381 093 |
| ASSAD INTERNATIONAL (Notes de débit) | 1 982 524 |
| ASSAD ALGERIE (Dividendes à recevoir) | 717 715 |
| ASIND (Dividende à recevoir) | 300 000 |
| ASSAD INTERNATIONAL (produits à recevoir) | 2 000 |
| ASSAD ALGERIE (produits à recevoir) | 19 757 |
| AS-DISTRIBUTION | 42 296 |
| Total | 7 919 467 |
| Créditeurs divers | Solde au 31/12/2025 |
| ASIND | 312 840 |
| EANA | 260 700 |
| GEELEC | 10 674 |
| Total | 584 214 |

Annexe : Schéma des soldes intermédiaires de gestion 2025 (Exprimé en dinars)

| PRODUITS 2025 | | CHARGES 2025 | | SOLDES | | |
|--|--------------------|---|-------------------|---|--------------------|------------------------|
| Désignation | Montant | Désignation | Montant | Désignation | 31/12/2025 | 31/12/2024 Retraité |
| Revenus | | | | | 111 955 018 | 103 738 522 |
| Autres produits d'exploitation | | | | | 561 283 | 610 478 |
| Production stockée (ou déstockage) | | | | | -3 757 654 | 3 422 034 |
| Production immobilisée | | | | | | |
| Total | 0 | Total | 0 | Production | 108 758 647 | 107 771 034 |
| Production | 108 758 647 | | | | | |
| | | Achats consommés | 60 334 788 | | | |
| Total | 108 758 647 | Total | 60 334 788 | Marge sur coût matières | 48 423 859 | 38 970 712 |
| Marge sur coût matières | 48 423 859 | | | | | |
| Subvention d'exploitation | 0 | Autres charges externes | 6 930 214 | | | |
| Total | 48 423 859 | Total | 6 930 214 | Valeur Ajoutée Brute | 41 493 645 | 32 463 870 |
| Valeur Ajoutée Brute | 41 493 645 | Dons | 423 123 | | | |
| | | Impôts et taxes | 99 328 | | | |
| | | Charges de personnel | 22 719 119 | | | |
| Total | 41 493 645 | Total | 23 241 570 | Excédent brut (ou insuffisance) d'exploitation | 18 252 075 | 14 213 232 |
| Excédent brut d'exploitation | 18 252 075 | * ou Insuffisance Brut d'exploitation | | | | |
| Autres produits ordinaires | 52 676 | Autres charges ordinaires | 124 429 | | | |
| Produits financiers | 309 369 | Charges financières | 7 163 785 | | | |
| Transfert de charges | 0 | Dotations aux amortissements | 3 969 881 | | | |
| Reprise sur provisions | 328 255 | Dotations aux provisions ordinaires | 3 332 477 | | | |
| | | Impôt sur le résultat ordinaires | 234 942 | | | |
| Total | 18 942 375 | Total | 14 825 514 | Résultat des activités ordinaires | 4 116 861 | -22 529 957 |
| Résultat positif des activités ordinaires | 4 116 861 | Résultat négatif des activités ordinaires * | 0 | | | |
| Gains extraordinaires | 0 | Pertes extraordinaires | 0 | | | |
| Effet positif des modifications comptables | 0 | Effet négatif des modifications comptables | 20 016 221 | | | |
| | | Impôt sur éléments extraordinaires | 0 | | | |
| Total | 4 116 861 | Total | 20 016 221 | Résultat net après modifications comptables | -15 899 360 | -22 529 957 |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2025

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société
« **L'accumulateur Tunisien ASSAD** »
Zone industrielle Ben Arous
2013, Ben Arous.

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 10 Juillet 2025, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **L'Accumulateur Tunisien ASSAD** » (« ATA » ou « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

| | |
|--|----------------|
| Un total bilan de | 158 634 625DT |
| Un chiffre d'affaires de | 111 955 018 DT |
| Un résultat bénéficiaire de | 4 116 861 DT |
| Un effet de modifications comptables de..... | -20 016 221 DT |

A notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du point 1 et sous réserve du point 2 décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **L'Accumulateur Tunisien ASSAD** » au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de notre opinion avec réserves

1. Contentieux avec la Douane Tunisienne :

Ainsi qu'il en est fait mention au niveau de la note IX aux états financiers, suite à un contentieux avec la Douane Tunisienne, le tribunal de première instance de Ben Arous a prononcé, le 11 juillet 2024, un jugement condamnant solidairement la société ATA et son ancien représentant légal, à des amendes totalisant 234 millions de dinars.

La direction de la société affirme qu'elle collecte les vieilles batteries sur le marché local en toute légalité, qu'elle possède toutes les autorisations administratives nécessaires pour l'importation des vieilles batteries et qu'elle a exporté l'intégralité de la production issue de la transformation des vieilles batteries importées conformément aux dispositions réglementaires.

La société a poursuivi ses échanges avec les services de Douanes, afin de leur soumettre des clarifications et des justificatifs complémentaires, de nature à témoigner de la conformité légale et réglementaire de la société, ainsi que de sa bonne foi.

Un appel a été interjeté le 15 juillet 2024 à l'encontre du jugement. L'audience d'appel, initialement fixée au 9 mai 2025, a fait l'objet de plusieurs reports successifs à la demande de la société afin de permettre aux deux parties de poursuivre leurs échanges, notamment la demande de révision et de requalification des chefs de redressements formulée par la société.

Toutefois, à la date de la dernière audience, qui s'est tenue le 15 mai 2026, la cour d'appel ne s'est pas encore prononcée sur le fond du litige, ni sur la révision des chefs de redressement. L'affaire a été renvoyée à une audience ultérieure, fixée au 5 juin 2026.

En outre, la direction a déposé une demande d'adhésion à l'amnistie douanière instituée par la loi de finances 2025. Une proposition de la douane du 02 mai 2025 a arrêté le montant des taxes, droits et pénalités dus à 20,3 millions de dinars tunisiens à payer sur 20 tranches trimestrielles jusqu'au 27 janvier 2030. Toutefois, il a été constaté que cet échéancier n'a pas été intégré dans le système central de recouvrement du receveur des douanes compétent, condition nécessaire à l'exigibilité effective des paiements, ce qui a empêché la concrétisation de cette offre d'amnistie et son exécution à date.

Au vu de ce qui précède, nous n'avons pas pu obtenir des éléments probants suffisants et appropriés nous permettant d'apprécier la probabilité de sortie de ressources résultant de ce litige, le montant de l'obligation éventuelle ou probable ni sur la concrétisation et les effets éventuels de la procédure d'amnistie douanière engagée par la société. En raison des incertitudes significatives liées à ce point, nous ne sommes pas en mesure de déterminer les ajustements qui seraient nécessaires aux états financiers, ni d'en estimer les montants.

2. Modifications comptables affectant les résultats reportés

Comme indiqué dans la note X aux états financiers, la société a comptabilisé, au 31 décembre 2025, des ajustements pour un montant global de 17 164 860 dinars par imputation directe au compte « Modifications comptables affectant les résultats reportés ». Ces ajustements concernent principalement des provisions sur créances et sur titres de participation.

Nous considérons que ce traitement comptable n'est pas conforme à la Norme Comptable Tunisienne NCT 11 relative aux modifications comptables. En effet, la comptabilisation directe en résultats reportés n'est prévue que pour des situations spécifiques, notamment les corrections d'erreurs fondamentales et les changements de méthodes comptables, sous réserve du respect des conditions fixées par cette norme.

Les ajustements susvisés ayant la nature de provisions, ils relèvent des charges de l'exercice et ne justifient pas, en l'espèce, une imputation directe en capitaux propres. En conséquence, ils auraient dû être constatés dans le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Dès lors, les résultats reportés se trouvent minorés de 17 164 860 dinars et le résultat de l'exercice se trouve corrélativement majoré du même montant.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note IX des états financiers intitulée « Contentieux avec la Douane Tunisienne et incertitude liée à la continuité d'exploitation ». Cette note indique que la société fait l'objet d'un contentieux douanier et a déposé des demandes d'adhésion à l'amnistie douanière instituée par la loi de finances 2025 en vue de plafonner les pénalités douanières à un montant estimé à 20,3 millions de dinars. À la date d'arrêt des états financiers, l'échéancier correspondant n'était pas encore intégré dans le système de recouvrement de l'administration douanière et la cour d'appel ne s'était pas encore prononcée sur le fond de l'affaire ni sur la révision des chefs de redressement.

Comme indiqué dans la note IX, ces événements et circonstances, conjugués à l'incertitude entourant le montant définitif des pénalités susceptibles d'être mises à la charge de la société, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Les états financiers ont toutefois été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation, que nous avons considéré approprié au regard des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport.

Notre opinion n'est pas modifiée au titre de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Exception faite des questions décrites dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves » et dans la section « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune autre question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note B.2 aux états financiers relative à la réévaluation des immobilisations corporelles effectuée par la société au titre de l'exercice 2025 conformément à la NCT 5. Cette opération s'est traduite par la constatation d'une réserve spéciale de réévaluation de 39 millions de dinars. Il est précisé que les valeurs retenues résultent d'expertises réalisées sur ordonnances sur requête ou de doubles expertises menées par des professionnels indépendants. Certaines évaluations s'appuient toutefois sur des données de marché limitées, en raison notamment de l'absence de marché actif ou de transactions récentes pour certains terrains. En conséquence, compte tenu du caractère hautement estimatif de ces valorisations, la direction a appliqué, par prudence, la valeur la plus basse.
- La note B-5 aux états financiers fait état de l'existence de créances détenues sur la filiale Batteries Assad Algérie (« BAA ») pour un montant de 28 990 KDT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. L'encaissement de ces créances a été retardé par les difficultés opérationnelles rencontrées par BAA dans le passé, notamment lors de la crise de la COVID-19 ainsi que par les besoins en fonds nécessités par les investissements réalisés par cette filiale. La direction a entamé le rapatriement de ces créances et travaille actuellement sur un plan de financement permettant d'assurer la disponibilité des fonds en vue d'accélérer leur rapatriement.
- La valeur comptable nette de la participation d'ATA dans ASSAD INTERNATIONAL (« AI ») est de 1 301 KDT et ATA détient au 31 décembre 2025 des créances sur AI totalisant 8 112 KDT, dont 7 698 KDT remontant aux exercices antérieurs. Le Conseil d'administration d'ATA a approuvé le principe d'une fusion-absorption simplifiée avec AI, puis a reporté la date d'effet du 1er janvier 2025 au 1er janvier 2027. Les états financiers d'ATA arrêtés aux 31 décembre 2025 ne tiennent donc pas compte de cette opération de fusion.
- La note VIII aux états financiers relative à l'avis de vérification fiscale ponctuelle reçu par la société en date du 26 décembre 2025 de la part de la Direction Générale des Grandes Entreprises. Cette

vérification porte sur certaines obligations fiscales au titre de l'exercice 2021 et a démarré le 18 mai 2026 et aucun résultat n'a encore été notifié à la société à la date de ce rapport.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception des points signalés au niveau du paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des

procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II - RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société et au comité d'audit.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 01 juin 2026

**Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F**

Cabinet Sleheddine ZAHAF

Mohamed Lassaad BORJI

Sleheddine ZAHAF

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE 2025

Messieurs les actionnaires de la société
« L'accumulateur Tunisien ASSAD »
Zone industrielle Ben Arous
2013, Ben Arous.

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bienfondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Convention et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Votre conseil d'administration nous a avisés de la convention suivante, nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et autorisée par votre conseil d'administration sans faire l'objet préalablement à leur conclusion d'un rapport spécial des commissaires aux comptes destiné au conseil d'administration tel que requis par la réglementation en vigueur :

- Le Conseil d'Administration du 04 avril 2025 a autorisé la Direction Générale de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » à contracter le 26 septembre 2025 un crédit auprès de la banque UBCI pour un montant de 1 500 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2025. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2,5% et est remboursable sur une période de 3 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 1 375 000 dinars, et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 37 917 dinars

II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2025

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les Assemblées Générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a demandé, le 27 décembre 2023, à la banque UBCI, l'établissement d'un échéancier pour le remboursement d'un crédit de gestion dont le montant s'élève à 3 000 000 DT. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2,5% et est remboursable

sur une période de 3 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 1 120 391 dinars. Les charges d'intérêts de l'exercice se sont élevées 190 500 à dinars.

- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a demandé, le 26 septembre 2023 à la banque BIAT, l'établissement d'un échéancier pour le remboursement d'un crédit de gestion dont le montant s'élève à 1 750 000 DT. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2% et est remboursable sur une période de 2 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est nul et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 32 357 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté courant l'exercice 2023 un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « CHIRAET ZITOUNA » pour un montant total de de 1 922 615 dinars, remboursable sur 2 ans à compter de l'exercice 2024. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est nul, et les charges de l'exercice se sont élevées à 68 150 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté courant l'exercice 2023 un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « ACHGHAL ZITOUNA » pour un montant total de 1 988 479 dinars, remboursable sur 7 ans à compter de l'exercice 2024. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 1 742 974 dinars, et les charges de l'exercice se sont élevées à 184 882 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté courant l'exercice 2023 un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « MOUEDET MIHANIA » pour un montant de 6 174 285 dinars, remboursable sur 7 ans à compter de l'exercice 2024. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 5 274 146 dinars, et les charges de l'exercice se sont élevées à 539 658 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté courant l'exercice 2024 un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « CHIRAET ZITOUNA » pour un montant total de 3 382 318 dinars, remboursable sur 2 ans à compter de l'exercice 2025. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 1 625 420 dinars, et les charges de l'exercice se sont élevées à 276 430 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté courant l'exercice 2024 un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « MOUEDET MIHANIA » pour un montant total de de 329 751 dinars, remboursable sur 7 ans à compter de l'exercice 2025. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 325 127 dinars, et les charges de l'exercice se sont élevées à 34 488 dinars
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté le 30 septembre 2019 un crédit auprès de la banque ATTIJARI BANK pour un montant de 10 000 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2019. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2% et est remboursable sur une période de 7 ans. En 2020, il a été établi un nouvel échéancier suite au rééchelonnement d'une partie des échéances de l'exercice 2020 en principal et intérêt. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 1 944 952 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 307 843 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté le 18 novembre 2019 un crédit auprès de la banque UIB pour un montant de 10 000 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2019. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2,5% et est remboursable sur une période de 7 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 3 094 478 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 448 092 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté le 26 décembre 2019 un crédit auprès de la banque ATB pour un montant de 5 000 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2019. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2,5% et est remboursable sur une période de 7 ans.

L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 1 250 000 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 174 830 dinars.

- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté, le 10 décembre 2020, un crédit auprès de la banque ATTIJARI BANK pour un montant de 3 500 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2020. Ce crédit est rémunéré au TMM + 1,75% et est remboursable sur une durée de 7 ans avec une période de grâce de deux ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 1 569 158 dinars. Les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 189 864 dinars.
- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 novembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « TAMWEEL SANAD ». L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 2 905 164 dinars, et les charges de l'exercice se sont élevées à 253 141 dinars.
- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 novembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté un crédit à moyen terme de restructuration auprès de l'ATB pour un montant de 4 300 000 dinars, rémunéré au taux TMM+2,5% remboursable sur une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 2 150 000 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 279 378 dinars.
- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 novembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté un emprunt auprès de la BNA pour un montant nominal de 2 450 000 dinars, rémunéré au taux TMM+2%, remboursable sur une durée de 7 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 1 102 500 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 135 629 dinars.
- Le 1^{er} mai 2007, un contrat de location a été signé entre votre société et la société du groupe « Assad International ». Ce contrat prévoit la location de bureaux sis aux berges du lac de Tunis moyennant le paiement d'un loyer annuel de 36 000 DT hors taxes majoré de 5% l'an à partir du 1^{er} janvier 2009. Aucun revenu au titre de l'exercice 2025 n'a été facturé.
- Le 1^{er} juillet 2008, un contrat de location a été signé entre votre société et la société du groupe « ENAS » portant sur un bail à usage industriel d'un local sis à Ben Arous. Les revenus provenant de cette location, au titre de l'année 2025, s'élèvent à un montant de 539 370 dinars hors taxes.
- Au titre de l'exercice 2025, les revenus des prestations de service réalisés avec la société «ENAS» sont nuls.
- Courant l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a refacturé aux différentes sociétés du groupe des frais divers selon le détail suivant :

| Libellé | Montant DT |
|----------------|-------------------|
| ENAS | 374 198 |
| ASIND | 14 808 |
| GEELEC | 4 023 |
| Total | 393 029 |

- Les crédits à court terme et les facilités de caisse au 31 décembre 2025 sont détaillés comme suit :

| Nature des financements | Encours au 31/12/2025 | Charges d'intérêt de l'exercice |
|---------------------------------|------------------------------|--|
| Chiraet Zitouna | 5 489 546 | 210 994 |
| Préfinancement Export et Stocks | 28 757 378 | 3 514 912 |
| Préfinancement Devises | 4 344 618 | 270 928 |
| Découverts bancaires | 6 952 699 | 899 326 |

- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a accordé une caution solidaire de 200 000 dinars au profit de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » dans le cadre de la facilité de découvert bancaire que cette dernière a obtenu auprès de la BIAT.
- Par ailleurs, votre société a réalisé les opérations suivantes d'achats et de ventes avec les sociétés du groupe :
 - Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les ventes réalisées avec les sociétés du groupe se présentent comme suit :

| Partie Liée | Ventes hors Taxes 2025 |
|------------------------|-------------------------------|
| ASSAD INTERNATIONAL | 634 977 |
| ENAS | 2 596 942 |
| BATTERIE ASSAD ALGERIE | 37 419 708 |
| ASIND | 1 683 |
| AS DISTRIBUTION | 818 519 |
| Total | 41 471 829 |

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les achats (hors TVA, FODEC et TPE) réalisés avec les sociétés du groupe se présentent comme suit :

| Partie Liée | Achats 2025 |
|--------------------|--------------------|
| ASIND | 65 780 |
| ENAS | 197 344 |
| GEELEC | 223 942 |
| Total | 387 066 |

- Les soldes des opérations avec les sociétés du groupe présentés au niveau des actifs et des passifs courants de votre société sont détaillés comme suit (en DT) :

| Partie Liée | Solde au 31/12/2025 |
|----------------------------|----------------------------|
| Créances clients | |
| ASSAD INTERNATIONAL | 8 111 501 |
| ENAS | 3 981 536 |
| BATTERIE ASSAD ALGERIE | 28 989 540 |
| AS-DIST EUROPE | 6 478 255 |
| ASIND | 2 060 |
| Total | 47 562 892 |
| Dettes fournisseurs | |
| ENAS | 197 346 |
| ASIND | 245 886 |
| GEELEC | 336 106 |
| Total | 779 338 |
| Débiteurs divers | |
| GEELEC (Notes de débit) | 1 954 |

| | |
|---|------------------|
| ENAS (Notes de débit) | 438 430 |
| ASIND (Note de débit) | 33 698 |
| ASSAD ALGERIE (Notes de débit) | 4 381 093 |
| ASSAD INTERNATIONAL (Notes de débit) | 1 982 524 |
| AS-DIST EUROPE (Notes de débit) | 42 296 |
| ASSAD ALGERIE (Dividendes à recevoir) | 717 715 |
| ASSAD INTERNATIONAL (produits à recevoir) | 2 000 |
| ASIND (Dividendes à recevoir) | 300 000 |
| ASSAD ALGERIE (produits à recevoir) | 19 757 |
| Total | 7 919 467 |
| Créditeurs divers | |
| GEELEC | 10 674 |
| ASIND | 312 840 |
| ENERSYS ASSAD NORTH AFRICA | 260 700 |
| Total | 584 214 |

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit, tels que visés à l'article 200- II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En 2025, la rémunération de Monsieur Souheil Kallel, Président du Conseil d'Administration en fonction jusqu'au 1^{er} mars 2025 se compose d'une rémunération annuelle brute de 50 675 dinars et d'une prime de bilan brute de 41 176 dinars. Il a en outre bénéficié de la mise à disposition d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais y afférents.
- Le Conseil d'administration réuni le 6 février 2025 a accepté la démission de Monsieur Souheil Kallel de ses fonctions de président du conseil d'administration et a nommé Monsieur Sami Kallel en qualité de président du Conseil d'administration pour la durée restante du mandat de son prédécesseur avec effet à compter du 1^{er} mars 2025. En outre, le Conseil d'Administration du 06 février 2025 a décidé de mettre à la disposition du Président du Conseil d'Administration, une voiture de fonction avec prise en charge des frais y afférents.
- Le Conseil d'Administration réuni le 31 décembre 2025 a décidé d'accorder à Monsieur Souheil Kallel une prime de gratification de fin de service pour un montant net de 120 000 dinars.
- Le Conseil d'Administration réuni le 12 septembre 2025 a décidé de nommer Madame Myriam Mouakhar en tant que Directrice Générale de la société à partir de 15 septembre 2025 suite à la démission de l'ancien Directeur Général Monsieur Chokri Mabrouk.
Le Conseil d'Administration réuni le 16 octobre 2025 a décidé de fixer la rémunération de la nouvelle Directrice Générale à un montant annuel net de 160 000 dinars et une prime nette de 40 000 dinars au maximum.

La rémunération accordée à la Directrice Générale en 2025 totalise un montant brut de 85 087 dinars. En outre, la Directrice Générale bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et de la prise en charge des frais de télécommunication.

- En 2025, la rémunération de l'ancien Directeur Général Monsieur Chokri Mabrouk (désigné par le Conseil d'Administration du 07 mars 2024) en fonction jusqu'à la date du 12 septembre 2025 totalise un montant annuel brut de 256 033 dinars y compris un solde de tout compte pour un montant brut de 75 784 dinars, tel que décidé par le Conseil d'Administration réuni le 16 octobre 2025. En outre, il a bénéficié d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et de la prise en charge des frais de télécommunication.
- La rémunération accordée par le Conseil d'Administration du 03 septembre 2025 à Mme Myriam MOUAKHAR (Metanova Management Consulting) au titre de la mission de transformation organisationnelle détaillée du Groupe ASSAD réalisée avant sa nomination en tant que Directrice Générale, s'élèvent à 150 000 dinars hors taxes.

- L'administrateur M. Mehdi Kallel perçoit une rémunération auprès de la société en sa qualité de salarié d'un montant brut annuel égal à 325 861 dinars.
- L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 Juillet 2025 a décidé d'allouer aux membres du Conseil d'Administration la somme brute de 75 000 dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2024. Une provision du même montant a été comptabilisée au titre de 2025.
- La rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit a été fixée à 26 000 dinars par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 novembre 2024.

IV. Obligations et engagements pris envers les dirigeants de la société par les sociétés placées sous le contrôle de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales

- En 2025, l'administrateur M. Mehdi Kallel n'a perçu aucune rémunération en tant que gérant de la société du groupe « ENAS ».

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 01 juin 2026

**Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F**

Cabinet Sleheddine ZAHAF

Mohamed Lassaad BORJI

Sleheddine ZAHAF